

CONTRAT DE RURALITE DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

Accord-cadre

Etabli entre

L'Etat, représenté par Monsieur Denis CONUS, Préfet de la Marne

et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne, représenté par Monsieur Patrice VALENTIN, son Président

Ci après dénommé « le porteur du contrat »

et

La Région Grand Est, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, son Président

et

Le Département de la Marne, représenté par Monsieur René-Paul SAVARY, son Président

et

La Caisse des Dépôts, représentée par Madame Christel SANGUINEDE, sa directrice déléguée

et

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne, représentée par Monsieur Jean-Paul PAGEAU, son Président

Ci-après dénommés les partenaires du contrat

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	5
LOCALISATION	5
STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE	5
UN TERRITOIRE RURAL MULTIPOLAIRE SOUS INFLUENCES	7
GEOMORPHOLOGIE ET CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	7
UNE ECONOMIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE	7
POLES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	8
DYNAMIQUES URBAINES	10
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE ET ENERGIE	10
AUTRES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE	11
INFLUENCES ET RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	12
DEFINITION DES ENJEUX	13
ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS	13
REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	14
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	15
MOBILITES	17
TRANSITION ECOLOGIQUE	18
COHESION SOCIALE	19
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	20
LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	21
BILAN DES PRINCIPALES MESURES DES COMITES INTERMINISTERIELS AUX RURALITES	21
STRATEGIE DE L'ÉTAT	25
STRATEGIE DE LA REGION GRAND EST	26
STRATEGIE DU DEPARTEMENT DE LA MARNE	27
UNE DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT ENCLENCHEE AU SEIN DU TERRITOIRE DU PAYS	28
OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL	32
LES OBJECTIFS DU CONTRAT	32
METTRE EN VALEUR LES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES	34
STIMULER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE	36
L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE SANTE ET DE SERVICES	38
DEVELOPPEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES	40
INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE	42

MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT	44
LA GOUVERNANCE	44
L'INGENIERIE	45
LA MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE	45
LES ENGAGEMENTS PARTENARIAUX	46
CAISSE DES DEPOTS	46
REGION GRAND EST	47
DEPARTEMENT DE LA MARNE	47
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARNE EN CHAMPAGNE	47
SUIVI ET EVALUATION	48
DISPOSITIONS DIVERSES	48
DUREE DU CONTRAT	48
MODIFICATION DU CONTRAT	48
SIGNATURES	49
ANNEXES	50

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Suite à la réorganisation territoriale découlant de l'application de la loi NOTRe, le Pays de Brie et Champagne a vu son rôle renforcé, avec son évolution en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. En effet, grâce à l'intelligence territoriale acquise et au travail partagé conduit ces dernières années entre les intercommunalités du bassin, un certain nombre de sujets stratégiques de développement territorial sont traités à cette échelle.

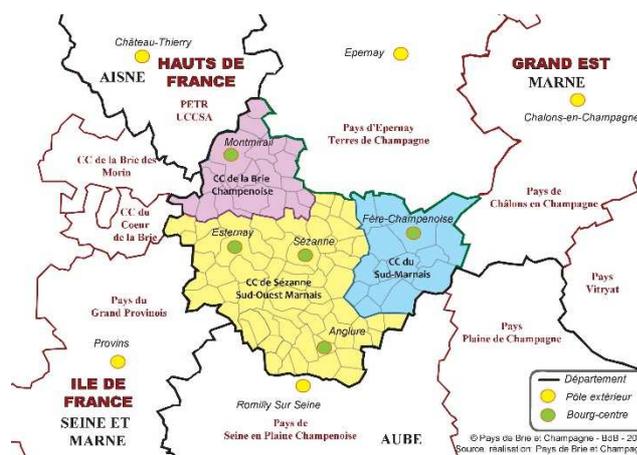
C'est donc naturellement qu'après avoir défini son nouveau projet de territoire en 2016, le PETR a souhaité s'emparer du contrat de ruralité comme outil de déclinaison opérationnelle de sa stratégie. L'ensemble des communes et communautés de communes du bassin peut ainsi par la réalisation de projets à leur échelle et sur les compétences qui sont les leurs, contribuer à répondre à des enjeux portés à l'échelle du Pays, convergeant avec les orientations des politiques des autres acteurs de l'aménagement.

La construction et l'animation de ce cadre partenarial est l'un des objectifs principaux de la démarche de Pays conduite depuis plus de 10 ans sur le territoire, par un rôle d'interface et un appui en ingénierie aux acteurs du territoire. Le contrat de ruralité constitue ainsi un projet co-construit entre tous les niveaux de collectivités sur la base des besoins mais aussi des projets et réflexions en cours sur le bassin.

Présentation générale du territoire

Localisation

Le Pays de Brie et Champagne est un territoire de 36 392 habitants, situé dans le sud-ouest de la Marne. Il regroupe trois Communautés de Communes (CC) : CC de la Brie Champenoise (7 625 hab.), CC du Sud Marnais (6 364 hab.) et CC Sézanne Sud-Ouest marnais (22 403 hab.).



Limites administratives du Pays de Brie et Champagne

Territoire rural caractérisé par une faible densité de population (27 habitants/km²), le Pays de Brie et Champagne est structuré autour de plusieurs pôles qui concentrent les services et les commerces et permettent un maillage équilibré du territoire. Le territoire bénéficie par ailleurs d'un cadre de vie préservé et d'un patrimoine bâti et culturel riche, offrant des perspectives intéressantes en matière d'attractivité et de développement touristique.

Le territoire bénéficie également du rayonnement de pôles extérieurs importants comme Romilly-sur-Seine, Provins, Coulommiers, Château-Thierry, ainsi qu'Epernay et Châlons-en-Champagne. En proximité de la Région Ile de France, le territoire du Pays est un passage incontournable pour relier Paris et l'Est de la France, notamment par la route nationale 4. Néanmoins, au-delà de cet axe routier structurant, le territoire souffre d'un déficit d'infrastructures et de liaisons ferroviaires (aucune gare) et de transports collectifs, ce qui rend indispensable l'usage particulier de la voiture.

Structuration institutionnelle

Logique du partenariat

Conscients que certains enjeux de ce territoire n'avaient de réponses pertinentes qu'à une échelle supra-communautaire, les élus ont choisi de se doter de différents outils au cours des dernières années qui ont permis une réflexion partagée sur l'identité de ce territoire et sur ses évolutions. Les trois Communautés de Communes (au nombre de 5 jusqu'en 2017), se sont associées dans plusieurs structures mixtes (public/privés) pour mener des actions partagées d'intérêt territorial :

- La plateforme Initiative Marne Pays de Brie et Champagne créée en 1999 : outil d'accompagnement à la création d'entreprise, il permet d'apporter en proximité une réponse et un appui aux initiatives privées de création d'entreprise.
- Le CLIC, structure d'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles, initiée en 2004 et dont les premières interventions ont débuté en 2006.
- Le Pays de Brie et Champagne (structuré sous forme associative), tourné vers les questions d'aménagement du territoire dont la charte 2004-2014 était axée sur l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Entre 2004 et 2015, le Pays a porté 3 contractualisations successives avec la Région, accompagné les porteurs publics et privés dans l'accès aux financements notamment européens et a également porté une démarche expérimentale de transport à la demande (2009-2015) en partenariat avec le Département ainsi qu'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC 2007-2014)

Le PETR du Pays de Brie et Champagne : un outil opérationnel au service du développement du territoire.

Forts des résultats obtenus grâce au Pays, les élus ont souhaité dès 2014 l'évolution de la structure associative en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural afin de conforter les actions en cours et de pouvoir répondre à de nouveaux enjeux. En effet, un certain nombre d'actions structurantes, réfléchies comme pertinentes à l'échelle Pays ne pouvaient être portées par une structure associative. La structure créée au 1^{er} janvier 2016 exerce aujourd'hui les compétences suivantes :

- Elaborer et suivi du projet de territoire du PETR, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.
- Fédérer, animer et coordonner les actions touchant à l'intégralité de son territoire, portées par les différents acteurs y œuvrant. Mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions ainsi que leurs porteurs auprès des partenaires extérieurs.
- Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine rattaché à son aménagement, sa valorisation ou au maintien et au développement de son attractivité.
- Etre le cadre de contractualisation des politiques territorialisées et à ce titre porter et mettre en œuvre notamment les dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne.
- Elaborer, approuver, réviser et modifier un Schéma de Cohérence Territoriale.
- Mettre en œuvre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leur projet dans les domaines relevant de l'aménagement et du développement du territoire, notamment dans celui de l'urbanisme.

La charte du Pays s'achevant en 2014, le territoire s'est attelé à son renouvellement en 2015 avec le double objectif de présenter une candidature pour le programme LEADER et préparer le projet de territoire du PETR. Après la création du PETR en 2016, le projet de territoire a été achevé dans les douze mois suivants, avec une présentation en Conférence des maires et Conseil de Développement Territorial en novembre 2016 et une approbation par les EPCI en décembre 2016.

Ainsi après une phase de cadrage stratégique autour des enjeux du territoire et du rôle du PETR, c'est maintenant la phase opérationnelle qui s'ouvre avec la mise en œuvre effective de plusieurs opérations d'aménagement (détaillées page 27) Le PETR est aujourd'hui un lieu de réflexion entre les forces vives du territoire mais également un outil d'ingénierie partagée permettant d'accompagner les projets publics et privés et de porter directement des opérations structurantes.

Un territoire rural multipolaire sous influences

La présentation du territoire s'attachera dans un premier temps à exposer le fonctionnement spatialisé du bassin du Pays de Brie et Champagne avant de détailler dans des matrices AFOM les éléments de diagnostic au regard des six thématiques ciblées des contrats de ruralité.

Géomorphologie et caractéristiques paysagères

Territoire rural, à dominante agricole (76%), le Pays de Brie et Champagne se structure autour de trois grandes entités paysagères :

- La Brie Champenoise, à l'ouest, caractérisée par une alternance d'espaces boisés (forêts de la Traconne et du Gault, Marais de Saint Gond) et d'espaces ouverts consacrés majoritairement aux cultures de céréales et à l'élevage, même si ce dernier tend à disparaître sur le secteur. Cette zone est soumise à un risque fort de gonflement-retrait des argiles.
- La Cuesta d'île de France qui traverse le Pays selon un axe sud-ouest/ nord-est et sépare les deux autres entités en présentant un relief plus marqué. C'est le long de ces coteaux du Sézannais qu'est implanté le vignoble, d'appellation Champagne (15 communes).
- La Champagne crayeuse à l'est, composée de zones agricoles ouvertes (cultures générales) et marquée par le développement du parc éolien.

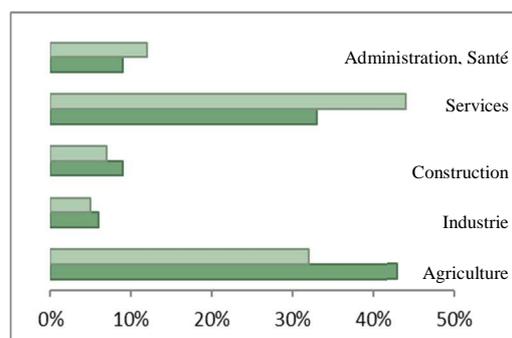
Le territoire s'est également organisé autour des cours d'eau qui le traversent :

- La Seine et l'Aube, au sud
- Le petit et le grand Morin au nord-ouest
- La superbe au sud-est

Ces vallées constituent une richesse paysagère indéniable, contribuant au cadre de vie rural du Pays mais comportent un risque inondation, confirmé par des épisodes récents (juin 2016).

Une économie agricole et industrielle

Stable et plus importante que dans la Marne, la part du secteur agricole représente en 2011 43% des établissements et 17% de l'emploi. L'augmentation de la Surface Agricole Utile moyenne (SAU) de 12% en 10 ans conjuguée à la stagnation du nombre d'emplois met en évidence une diminution du besoin de main d'œuvre. Néanmoins, ce besoin reste actuellement difficile à satisfaire sur le territoire. En effet, la saisonnalité de ce type d'activités impose d'être polyvalent et nécessite des compétences variées.



■ Marne ■ Pays
Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (2011)

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'un secteur industriel moteur avec la présence d'entreprises de pointe et diversifiées, gros employeurs du secteur : Axon Cable, BBGR, Tereos, Johnson & Johnson, Marjo, Préciculture, Caldérys...localisées sur 3 pôles Montmirail, Sézanne et Fère-Champenoise/Connantre. Certaines de ces entreprises vont concrétiser des projets de développement créateurs d'emplois, signe de la dynamique positive de cette ceinture industrielle du sud-ouest marnais.

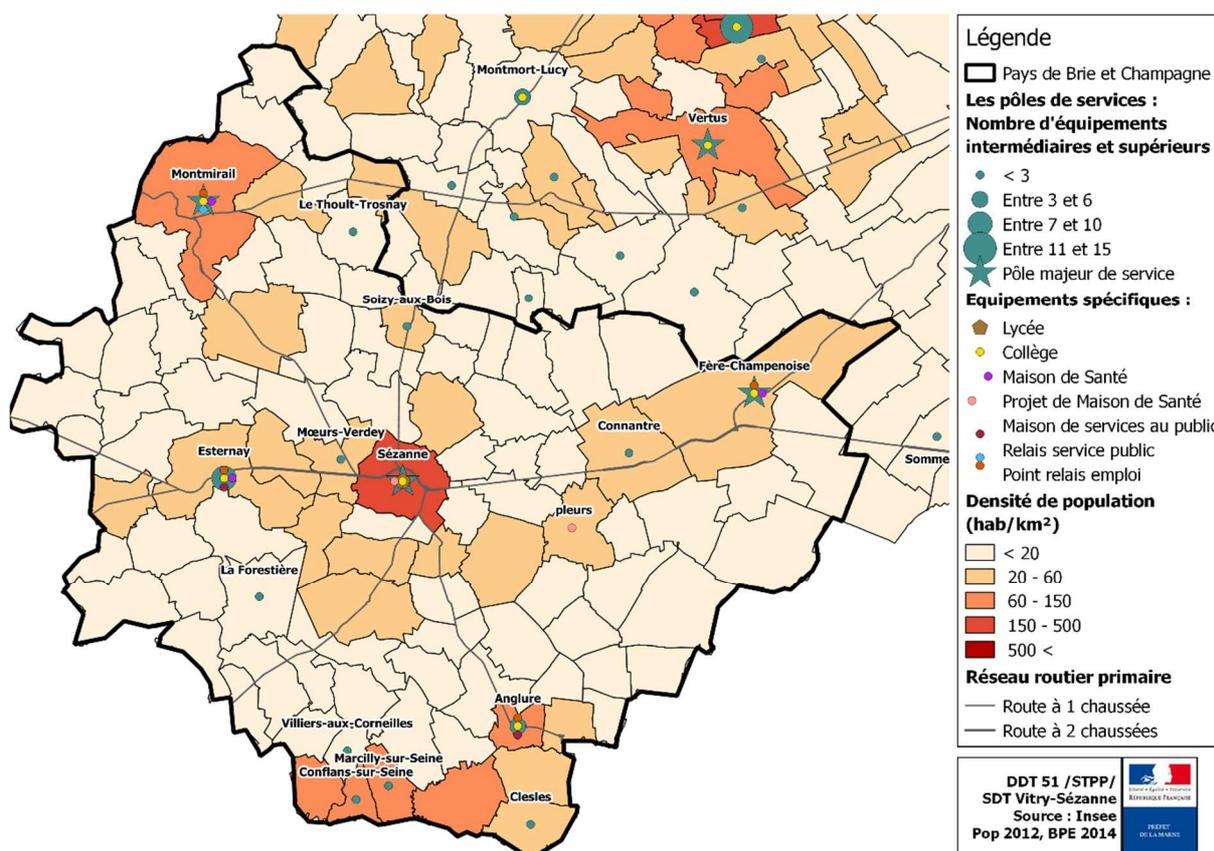
L'industrie constitue ainsi le premier secteur de l'emploi salarié sur le territoire (32.4%). On note néanmoins un recul de près de 2 % depuis 10 ans, en lien avec l'évolution des métiers et l'automatisation. A noter un indice de spécialisation élevé (3.1) dans le secteur de la fabrication de produits industriels.

Pôles et équipements structurants du territoire

Le maillage territorial du bassin de Brie et Champagne est organisé autour de plusieurs centralités qui concentrent à la fois la population, les services mais aussi les pôles d'emplois. On peut ainsi distinguer :

- Sézanne : Pôle de services principal avec près de 50% des équipements du territoire qui y sont implantés, Sézanne est aussi la plus grosse commune du bassin avec près de 6000 habitants. En plus d'une offre complète de services et de commerces de proximité, on trouve la cité scolaire de la fontaine du Vé, qui comprend le seul lycée du Pays ainsi qu'un centre de formation professionnelle. Premier pôle d'emploi du territoire, plusieurs grosses entreprises industrielles y sont localisées (BBGR, Johnson & Johnson, Caldérays...)
- Montmirail : Situé à la limite de l'Aisne, ce bourg, présente la particularité d'être un pôle attractif pour une population issue de communes hors du territoire du Pays, pour qui l'accès aux services de proximité est facilité (plus proche que Château-Thierry) Deuxième pôle d'emploi du territoire, Montmirail en compte également le principal employeur (AXON).
- Fère-Champenoise: Si cette commune constitue le pôle de service de l'est du territoire, il convient de considérer conjointement Fère-Champenoise et Connantre comme pôle d'emploi. En effet, situées en continuité le long de la N4, ces deux communes concentrent l'implantation de plusieurs gros employeurs du secteur industriel, principalement tournés vers la première transformation des produits agricoles (TEREOS notamment).
- Esternay et Anglure : Ces deux communes possèdent un collège ainsi qu'un certain nombre d'équipements publics (Siège et pôle de proximité de la communauté de communes, poste, médiathèque...) et de commerces (agence bancaire, commerce de bouche...) A noter la présence de quelques entreprises sur la zone artisanale d'Esternay (CDPO, Minerve...)
- Romilly sur Seine : Située dans l'Aube et hors du Pays de Brie et Champagne, Romilly-sur-Seine constitue néanmoins un pôle d'emploi principal pour les habitants et a développé des liens fonctionnels avec toute la partie sud du bassin nécessairement à prendre en compte dans la lecture du fonctionnement du territoire.
- Par ailleurs, plusieurs communes possèdent encore des cellules commerciales occupées et constituent ainsi des relais de proximité (Pleurs, Connantre, Conflans-sur-Seine...), notamment pour l'offre alimentaire à la population locale, favorisant la vie des villages, notamment sociale et apportant à leur mesure une réponse aux problématiques de mobilité.

Ces « bourgs-centres » polarisent totalement le territoire et l'ensemble des problématiques d'aménagement (logement et vacance d'habitat, développement économique et chômage, vieillissement de la population, accès aux services...) s'articulent plus fortement autour de ces différentes localités.



Répartition des équipements sur le territoire

La nationale 4, qui traverse le territoire d'ouest en est et qui permet de relier la région parisienne au grand est, constitue un axe structurant de trafic routier mais également de développement économique et touristique. Le pôle de Montmirail constitue une autre porte d'entrée du territoire, notamment depuis la région parisienne via la D933 qui relie Meaux à Châlons-en-Champagne. De même, le bassin d'Anglure bénéficie de la proximité de Romilly-sur-Seine et de sa gare desservie par ligne 4 reliant Paris à Mulhouse.

Comme nombre de territoire ruraux, le Pays de Brie et Champagne connaît un important déficit de couverture numérique que ce soit pour la téléphonie mobile (zones blanches ou couvertures très partielles des communes) ou pour l'accès à internet. Sur ce dernier point et face à l'absence d'initiatives d'éventuels opérateurs, les communautés de communes s'inscrivent dans le projet partenarial piloté par la région Grand Est, qui permettra une couverture complète en fibre d'ici 10 ans. Si aujourd'hui, les principaux bourgs bénéficient d'un certain niveau de services (téléphonie et internet) il n'en demeure pas moins que l'accès au très haut débit numérique est incontournable pour le maintien de l'attractivité du territoire et son développement économique et résidentiel. La problématique de la téléphonie reste prégnante même si des travaux de caractérisation plus précis sont en cours.

Dynamiques urbaines

Le Pays de Brie et Champagne a vu sa population augmenter de 8% sur les 40 dernières années, principalement en raison d'un solde migratoire positif. La population est principalement implantée sur les pôles détaillés au point précédent, mais l'évolution démographique positive se concentre sur la frange ouest en proximité de l'Île de France.

La dynamique d'artificialisation et de développement du parc de logements (+5%, sensiblement identique au reste du département de la Marne) suit la même logique, concentrée autour d'un axe Sézanne-Esternay, d'une zone au nord-est de Montmirail ainsi qu'au sud du territoire en raison de la proximité avec Romilly-sur-Seine. L'artificialisation se concentre également autour de Fère-Champenoise, plus en raison de projets économiques qu'en lien avec l'arrivée de nouvelles populations. Cependant, avec une augmentation des surfaces de 0.33% par an, le territoire artificialise peu.

On note également un phénomène d'installation dans les communes périphériques de Sézanne et Montmirail, au détriment des communes centres, qui voient ainsi le taux de vacances de leurs logements augmenter.

Néanmoins, le phénomène de vacance des logements ne se cantonne pas aux seuls bourgs-centres et plusieurs grandes zones où il se développe sont identifiées, le long de la cuesta de l'Île de France, autour de Montmirail et Esternay, ainsi qu'au nord-est de Fère-Champenoise. Les logements vacants sont principalement de grande taille et la durée de vacance a tendance à s'allonger. Conjuguée à un nombre de résidences secondaires très important sur l'ouest du territoire, la vacance des logements contribue à un sentiment de désertification des villages.

Là encore, l'organisation spatiale multipolaire du territoire ressort, articulée autour de la N4 et des principales communes identifiées ci-avant.

Environnement et biodiversité et énergie

Le territoire bénéficie d'une biodiversité riche et diversifiée, ordinaire mais aussi préservée sur plusieurs secteurs d'importance :

- Les marais de saint Gond : zone humide au nord du territoire, ce secteur regroupe des ZNIEFF de type 1, sites NATURA 2000, ZICO et une réserve naturelle régionale. La trame aquatique y est identifiée avec un objectif de restauration. Le potentiel touristique historique et naturel de ce site implique des enjeux de développement et de préservation.
- La forêt de la Traconne, qui constitue une ZNIEFF de type 2, est un important massif du haut des coteaux du Sézannais.
- Les vallées de la Seine, de l'Aube et de la Superbe se caractérisent également par une classification en ZNIEFF de type 2 ainsi que par une large zone de protection des oiseaux.
- Quelques zones d'habitat à préserver, complètent de manière plus ponctuelle ces réservoirs de biodiversité, notamment autour des mares de Sézanne et Vindey et de Marigny.

Le Pays est traversé sur sa partie est par un couloir de migration avifaune majeur à l'échelle régionale. Plusieurs corridors écologiques d'importance nationale concernent directement le territoire, notamment au niveau des continuités forestières (incluant la forêt de la Traconne) et des réservoirs de biodiversité indiqués ci-avant.

La qualité de l'eau est globalement moyenne. L'assainissement non collectif est majoritaire sur le territoire le bon état des masses d'eau n'ayant pas été atteint en 2015, des reports de délai ont été accordés.

Avec un parc de logements majoritairement anciens (construction antérieure à 1974 pour 66% des habitations) et potentiellement énergivore et des distances importantes à parcourir vers les lieux

d'emplois, de services et de commerces, le territoire du Pays connaît une forte vulnérabilité énergétique liée à l'habitat et aux transports. Conjugée, à une fragilisation financière de la population, cette dernière connaît un risque grandissant de précarisation énergétique.

La production éolienne d'électricité constitue la principale utilisation des énergies renouvelables sur le territoire. Un parc de plus de 170 appareils (dont 130 en fonctionnement et une quarantaine de permis accordés) se répartit sur le territoire avec une implantation majoritaire dans la plaine de Champagne. A noter également trois centrales hydro-électriques (Anglure, Saint-Just-Sauvage et Bergères-sous-Montmirail).

Autres dynamiques à l'œuvre

La diminution et stagnation de la part des emplois dans les secteurs clés que sont l'industrie et l'agriculture, ainsi que la forte dépendance aux établissements employeurs principaux, constituent un risque et limitent les perspectives de développement de ces filières.

La sphère économique présentielle (43% contre 57% pour la sphère productive) est la plus basse de celles des bassins du Grand Est et représente également un axe de développement intéressant en vue d'une augmentation durable du nombre d'emplois sur le territoire.

De plus, certains secteurs économiques sont assez peu investis à ce jour et commencent à être identifiés comme potentiellement porteurs. C'est le sens de la candidature du territoire au programme LEADER articulée avec un engagement des collectivités vers les initiatives de valorisation touristique, comme levier de développement économique. Le potentiel touristique du territoire se caractérise autour de trois thématiques principales :

- Le tourisme historique et de mémoire: le territoire est fortement marqué par plusieurs époques dont les traces sont encore visibles:
 - Le Moyen Âge et ces édifices religieux: de nombreux édifices religieux et bâtiments d'intérêt patrimonial (habitat traditionnel, petit patrimoine, châteaux) sont identifiés sur le territoire et une quarantaine sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques. L'époque napoléonienne a également marqué de son empreinte la partie nord du Pays.
 - Les batailles de la Marne: Durant la première guerre mondiale, le Pays de Brie et Champagne fut le cadre de batailles d'importance qui se déroulent dès septembre 1914. Souhaitant inscrire l'histoire locale dans l'histoire globale du conflit de la Grande Guerre de nombreuses initiatives autour de cette thématique sont déployées comme la création de circuits mémoriels labellisés « Mission Centenaire ». A noter la présence à Mondement du monument national de la victoire de la Marne.
- L'Énotourisme : Le territoire comporte plusieurs communes d'appellation « Champagne » et les vignes des coteaux du sézannais sont celles les plus proches de la région parisienne mais souffrent d'un déficit d'identification. Cette proximité est un réel atout et devrait permettre de développer des offres touristiques de court séjour notamment pour cette clientèle excursionniste, et de développer ce secteur. De plus, la route du Champagne qui traverse le territoire du nord au sud, d'Oyes à Montgenost, est un atout permettant de renforcer son attractivité.
- Le tourisme de nature: avec plusieurs zones d'intérêt écologique et paysager remarquables (marais de Saint Gond au nord-est, la vallée du petit Morin, les pâtis de Sézanne et Vindey et les vallées de la Seine et de l'Aube au sud du territoire) le potentiel touristique lié aux richesses naturelles est indéniable. Pourtant, un manque de visibilité de ce patrimoine et de coordination entre les initiatives de valorisation, autant publiques que privées, fragilisent son exploitation.

Influences et relations avec les territoires voisins

De par sa position, à la bordure de trois régions (Grand Est, Ile de France et Hauts de France) le territoire du Pays de Brie et Champagne se définit également par les liens et les interactions nécessaires avec les différents pôles urbains qui l'environnent. Ces derniers constituent une chance par les services absents du territoire qu'ils peuvent proposer (notamment médicaux) mais fragilisent également le tissu local avec une offre commerciale plus complète.

- A l'ouest, la « poussée de l'île de France ». L'installation de nouvelles populations se concentre sur la partie ouest du territoire. Si ce constat peut laisser entrevoir une opportunité en attirant une population de travailleurs parisiens à plus fort pouvoir d'achat en recherche d'une certaine qualité de vie, il implique également un risque de fragilisation de populations s'installant pour des raisons financières (cout du foncier) qui n'anticipent pas toujours les coûts induits liés au déplacements. Pour le territoire, cette augmentation de population engendre un besoin constant d'adaptation des équipements publics. Cependant, on observe un phénomène important de turnover, limitant l'implication dans la vie locale.
- Château-Thierry (Aisne). C'est Montmirail, qui est un pôle attractif pour les communes du sud de l'Aisne. Néanmoins, par sa taille plus importante, la présence de davantage de services et d'une gare permettant de rejoindre Paris, Château-Thierry génère des flux importants, plutôt liés à la consommation. Les flux d'actifs entrants et sortants sont sensiblement identiques si l'on sort les actifs transitant par Château-Thierry pour rejoindre l'île de France.
- Romilly sur Seine (Aube) : comme indiqué plus haut, le bassin d'emploi de Romilly impacte fortement le sud du territoire, notamment en générant d'importantes migrations pendulaires. Les communes de la vallée de la Seine constituent la périphérie de Romilly sur Seine et sont ainsi sujettes au phénomène de péri-urbanisation.
- Châlons, Reims et Epernay : Les échanges avec le nord et l'est du territoire existent mais ils sont assez limités, que cela soit pour les flux liés à l'emploi ou ceux liés à la consommation. En revanche, ces secteurs restent attractifs pour les étudiants du territoire, en recherche d'un panel de formations plus diversifié ou qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Globalement moins d'actifs extérieurs au Pays viennent y travailler que d'habitants du Pays travaillent à l'extérieur.

L'accès au territoire par le réseau routier se réalise essentiellement par la N4 qui le traverse intégralement ainsi que par les D933 (axe Meaux-Châlons en Champagne) pour la partie nord et D951 depuis Epernay. La forte fréquentation de ses axes, atout pour l'attractivité du territoire entraîne néanmoins son lot de conséquences négatives en termes d'accidentologie, de bruit et de qualité de l'air, notamment entre Sézanne et Fère-Champenoise.

L'accès par le train ne s'effectue en revanche que par des gares situées à l'extérieur du territoire : Romilly sur Seine, Château-Thierry, Saâcy, Coulommiers ou Provins. Si la proximité de ces gares constitue un atout, notamment pour rejoindre Paris, l'accès à ces dernières demeure problématique pour une partie de la population, plus fragilisée. A noter la présence de la seule ligne de transport public (sur réservation) reliant Sézanne à Romilly-sur-Seine.

Définition des enjeux

Accès aux services et aux soins

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Territoire multipolaire permettant d'avoir des services et commerces sur l'ensemble du territoire, organisé autour de 5 pôles de services (Sézanne, Montmirail, Fère-Champenoise, Esternay, Anglure) et de communes relais supplémentaire pour l'offre alimentaire notamment (Connantre, Conflans-sur-Seine, Pleurs, Courgivaux...)- Offre scolaire complète jusqu'au lycée, globalement équilibrée sur le territoire (transport, cantine, périscolaire)- Relais de services publics (Esternay, Anglure), points relais emplois (Esternay, Montmirail, Fère-Champenoise, Anglure)- Développement des structures coordonnées d'exercice de la médecine (Fère-Champenoise, Montmirail, Esternay, Sézanne, Pleurs)- De nombreuses structures d'accompagnement de la population (Familles rurales, ADMR, etc.) assurant notamment un service de portage de repas assez complet. Présence d'un CLIC, structure d'accompagnement et de coordination gérontologique.	<ul style="list-style-type: none">- Absence de gare ferroviaire interne et avec les pôles à proximité- Insuffisance des systèmes de transport de personnes- Couverture numérique et mobile largement déficitaire- Une offre de structures d'accueil petite enfance inégale et des actions envers la jeunesse pas assez développées.- Peu de médecins spécialistes- Méconnaissance des dispositifs existants
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Proximité de la région parisienne : afflux de populations nouvelles sur le territoire (solde migratoire positif, pop en hausse +3% entre 2003 et 2011)- Proximité de pôles urbains plus importants permettant un accès aux équipements et services non présents sur le territoire- Des initiatives locales : projets de RAM mutualisé et de micro-crèches- Une volonté locale d'investissement (projet de maison de santé pluridisciplinaire, projet de maison senior, ...)- Inscription dans la démarche partenariale Région/Département/ EPCI pour la couverture en fibre d'ici à 2026.	<ul style="list-style-type: none">- Proximité de la région parisienne : arrivée d'une population de plus en plus fragilisée- Concurrence de pôles urbains plus importants, avec une offre de services plus diversifiée- Inadaptation croissante de l'offre d'équipements et de services face aux évolutions démographiques (augmentation de population, vieillissement, structure des ménages...)- Difficultés à attirer de nouveaux praticiens, en vue des départs en retraites des médecins exerçant actuellement.
Enjeux	
<p>Le renforcement de l'équilibre et du caractère multipolaire du territoire qui permet un maillage des services et limite les besoins en déplacement.</p> <p>L'adaptation de l'offre d'équipements et de services à la population aux évolutions démographiques.</p> <p>Le renforcement de la communication au sein du territoire sur l'offre existante en matière de services</p> <p>Le renforcement de la capacité d'accueil des professionnels (médical, social...)</p>	

Revitalisation des bourgs centres

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la population globale du territoire - Cadre de vie rural recherché (qualité architecturale et paysagère) - Existence de nombreuses infrastructures sportives et de loisir avec un tissu associatif dense, à même de les animer, essentiellement localisées sur les bourgs-centres. - Offre commerciale de proximité diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Décalage de l'offre de logement avec les attentes des nouveaux arrivants (état des logements, taille...) entraînant un fort problème de vacance. - Gonflement artificiel des loyers et prix du foncier dans les centralités notamment par l'installation de personnes plus âgées, à plus fort pouvoir d'achat. - Revenu médian inférieur au niveau national - Fragilité du tissu commercial (zone de chalandise restreinte, évolution des modes de consommation) questionnant la pérennité de l'offre existante. - Accès aux réseaux numériques et téléphoniques très partiels.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un consensus sur la nécessité de la préservation et l'amélioration du cadre de vie (qualité, équipements, services...) - Le déploiement de la fibre optique à horizon 10 ans grâce au partenariat EPCI, Département et Région - Présence de nombreuses résidences secondaires, dont les occupants, au pouvoir d'achat plus important, stimulent le tissu local. - L'élaboration d'un SCoT, dont le démarrage est prévu en 2017. - La mise en œuvre d'une OPAH RR dont la phase opérationnelle débute en mai 2017, articulée à des opérations spécifiques sur Sézanne et Montmirail. - Initiatives sur les circuits et solidarités de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition inégale des gains de populations au profit de la frange ouest du territoire avec une installation sur les communes périphériques des centralités possédant les services, qui concentrent alors une population vieillissante et accusent une augmentation de la vacance des logements. - Présence de nombreuses résidences secondaires qui lorsqu'elles ne sont pas occupées contribuent à l'image de désertification des villages. - Concurrence des pôles urbains voisins, qui captent les consommateurs du territoire.
Enjeux	
<p>La fixation des populations sur le territoire par la mise en avant d'un cadre de vie rural préservé, offrant les services attendus (logement, équipements, vie locale)</p> <p>Le maintien de l'équilibre territorial garant d'un accès équitable aux services pour la population du bassin.</p> <p>Le maintien du tissu économique de proximité</p>	

Attractivité du territoire

Economie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un axe structurant : la RN4 - Un secteur agricole dynamique, lié à des filières de première transformation implantées localement. - Un secteur industriel moteur (1^{er} secteur de l'emploi salarié sur le territoire) avec de grandes entreprises de pointe (AXON, BBGR, Jonhson & Johnson, Tereos...) - Un tissu artisanal dense - Un tissu commercial de proximité relativement complet et diversifié. - Un partenariat local économie/emploi (SPEL : Etat/ Collectivités/ Pôle Emploi/ Acteurs de l'insertion...), 3 UCIA, une plateforme d'appui à la création d'entreprise - Cité scolaire avec un centre de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité du tissu économique de proximité, avec une zone de chalandise limitée et le déplacement des lieux de consommation vers les zones d'emplois des actifs - Difficulté à satisfaire les besoins en mains d'œuvre, notamment dans le secteur agricole - Une offre locale de formation très limitée doublée d'un éloignement des pôles de formations plus importants - Faible niveau de qualification de la population active - Lien collectivités/entreprises très limité. - Faiblesse de l'initiative économique avec un taux de création d'entreprise plus bas que la moyenne nationale
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Position géographique (proximité de la région parisienne) favorable pour développer l'attractivité économique du territoire, desserte routière et ferroviaire (marchandises) - Disponibilité foncière - Initiatives de structuration des filières (viticulture) - Potentiels de diversification économique identifiés (tourisme, silver économie...), créateurs d'emplois - Initiatives sur le territoire en matière d'économie et d'emploi publiques (ORAC, Plateforme) et privées (espace de co-working) - Une démarche de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) lancée à l'échelle du Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des pôles de services périphériques plus importants (Romilly, Château-Thierry, Epernay...) liés aux changements de modes de consommation. - Stagnation du nombre d'emplois sur les secteurs économiques clés (industrie, agriculture) malgré un afflux de population. - Dépendance aux entreprises motrices du tissu local (3 entreprises concentrent 20% des emplois salariés) - Décalage entre la ressource humaine locale et le besoin des entreprises - Vieillesse des chefs d'entreprises et cadres, avec des difficultés pour trouver des successeurs. - Un manque de mise en réseau de l'ensemble des acteurs économiques
Enjeux	
<p>La diversification économique par le développement de filières complémentaires et l'investissement de nouveaux secteurs porteurs (tourisme, économie résidentielle...)</p> <p>Le développement de la synergie entre les acteurs économiques du bassin</p> <p>L'amélioration de la capacité d'accueil et d'accompagnement des entreprises par les collectivités (THD, aide à la modernisation et à la transmission)</p> <p>L'amélioration de l'employabilité et de la formation des actifs du territoire</p>	

Economie touristique

Atouts	Faiblesses
<p>-Richesses patrimoniales historiques (notamment religieuses), naturelles (zones de préservation ou biodiversité ordinaire et paysages) et de mémoire (époque napoléonienne et grande guerre) importantes.</p> <p>-Vignoble de champagne et œnotourisme (dont les coteaux du sézannais labellisés vignoble et découverte) ; route du champagne</p> <p>- Positionnement structuré par la RNA, à proximité de plusieurs sites labellisés UNESCO (Provins, caves de champagne, Reims) dont le rayonnement peut impacter positivement le territoire.</p> <p>-De nombreuses résidences secondaires, occupées par des résidents non permanents en recherche d'un cadre rural et à plus fort pouvoir d'achat.</p>	<p>- Des richesses patrimoniales dans l'ensemble trop faiblement connues, y compris pour la population locale et peu valorisées, conduisant à un déficit d'identité et d'identification du territoire.</p> <p>- Des éléments de patrimoine bâti et naturels à restaurer.</p> <p>- Capacité d'accueil du territoire limitée (hébergement, restauration, professionnalisation des acteurs), notamment pour les groupes.</p> <p>- Faible coordination des acteurs du tourisme et de leur promotion, avec un déficit sur la partie sud-est du territoire.</p>
Opportunités	Menaces
<p>- Une volonté locale d'investir de champ du développement touristique par des initiatives publiques (investissements de restauration et de valorisation, démarche de labellisation, promotion) et privées (valorisation du vignoble...)</p> <p>- Réorganisation territoriale en cours des outils de promotion</p> <p>-Le programme LEADER du Pays dont la stratégie est axée sur la valorisation des richesses patrimoniales</p> <p>-Une clientèle de camping caristes importante et intéressée par la découverte du territoire</p>	<p>-Une banalisation du territoire (des atouts pas assez reconnus) et une détérioration des richesses patrimoniales.</p> <p>-Un territoire de passage (une clientèle touristique potentielle qui ne s'arrête pas sur le territoire) en lien avec un déficit d'identification du territoire.</p>
Enjeux	
<p>La restauration et la valorisation du patrimoine, bâti, naturel et immatériel du territoire.</p> <p>L'identification du territoire autour d'une identité partagée par ses habitants</p> <p>La structuration du développement touristique (produits touristiques, promotion, capacité d'accueil...)</p> <p>L'action et la coordination du développement touristique à l'échelle du Pays, incluant la connexion avec les sites voisins.</p>	

Mobilités

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau routier structuré autour de la N4, des D933 et D951. - Ligne capillaire - Existence d'une ligne de transport à la demande Sézanne/Romilly-sur-Seine - Des acteurs (élus et associatifs) conscients de cette problématique, qui réfléchissent à des solutions alternatives (notamment : expérimentation d'un système de transport à la demande entre 2009 et 2015) - La pratique du covoiturage, notamment pour les étudiants en internat, qui fonctionne bien 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de gare sur le territoire - Pas d'alternative en matière de transport donc une prépondérance de la voiture, caractéristique des espaces ruraux - Longues distances limitant les possibilités de mise en place de liaisons douces - Difficultés d'accès au permis et/ou à l'acquisition d'un véhicule pour une partie de la population - Vieillesse de la population et problématique de mobilité des personnes ne pouvant plus utiliser leur véhicule
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du maillage de proximité en termes de services et de commerces (et via le numérique) limitant ainsi les besoins de déplacement. - Le transport solidaire présent sur certaines parties du territoire, grâce aux bénévoles associatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés d'accès aux services, aux commerces et aux formations pour les personnes non véhiculées - Enclavement du territoire et la périurbanisation renforçant la dépendance à la voiture. - Précarité énergétique liée aux déplacements.
Enjeux	
<p>Le développement et la promotion du co-voiturage. Imaginer et expérimenter des solutions innovantes spécifique par public/ problématique (formation, emploi, accès aux services, accès aux soin...)</p>	

Transition écologique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité et richesse des paysages et de la biodiversité, ordinaire ou remarquable (plusieurs espaces classés pour la qualité de la faune, flore, habitat, protection des oiseaux...) - Développement de la production d'énergie renouvelable (éolien) - Gestion concertée des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de données et de réflexions concertées en matière de transition écologique et énergétique. - Obligations de déplacements (travail, services) couplées à la prédominance du véhicule individuel et à l'absence de solutions alternatives - Bâti ancien, potentiellement énergivore. Une vacance importante, avec un état de dégradation du bâti parfois important. - Qualité de l'eau moyenne. Prédominance de l'ANC, avec un bon état des masses d'eau non atteint. - Résultats moyens sur les performances du tri sélectif.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de développement des énergies renouvelables (géothermie) - Ressources forestières - Potentiel en termes de circuits courts peu exploité - Une réflexion sur l'opportunité d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle Pays - Volet énergie de l'OPAH - Mise en place des SPANC par les communautés de communes. - Elaboration d'un SCoT à compter de 2017 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité énergétique du territoire (habitat et déplacements) liée à un risque de précarisation des ménages. - Dépendance aux énergies fossiles - Risque inondation avéré sur les cours d'eau principaux.
Enjeux	
<p>Le développement de la connaissance et l'articulation les actions locales en matière de transition écologique. La réduction les consommations énergétiques des sphères privées et publiques en limitant ainsi les risques de précarisation. La valorisation du potentiel lié aux ressources naturelles et s'inscrire dans la déclinaison de la TVB La consolidation du lien avec le monde agricole et industriel en développant l'économie circulaire.</p>	

Cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité résidentielle traduite par une augmentation de la population. - Existence de nombreuses infrastructures avec un tissu associatif dense, à même de les animer (sport, loisir, vie locale, unions commerciales...) - De nombreuses manifestations, organisées par les collectivités ou des associations rythment chaque année la vie locale dont certaines ayant un rayonnement important (Grange) - Bonne couverture territoriale sur le secteur enfance, avec une consolidation en cours. - Réseau dynamique des acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, acteurs de l'IAE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fragilisation de la population (revenu médian inférieur à la moyenne, vieillissement, mobilité) - Déficit de propositions à destination de la jeunesse (15-29 ans) avec une fuite des jeunes - Une offre culturelle inégalement répartie sur le territoire - Un manque de visibilité et de coordination de l'offre.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique volontariste de soutien à l'animation de la vie locale par la réalisation d'investissements et le soutien aux associations. - Développement de manifestations fédératrices, à l'échelle du Pays, appuyé par le programme LEADER, visant à développer une identité commune et à maintenir le lien social. - Volets adaptation des logements et dimension sociale de l'OPAH - Volet insertion de la GPEC - Perspectives de création d'emplois liées au développement d'entreprises du bassin. - Déploiement du THD ouvrant des perspectives d'innovation en matière de services, d'accès au soin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Turn-over de la population limitant l'implication dans la vie locale. - Une difficulté d'adaptation des nouvelles populations due au décalage entre l'offre de services et leurs attentes. - Essoufflement du tissu associatif (pérennité des actions conditionné aux financements et renouvellement des bénévoles) - Problématique du maintien à domicile nécessitant une offre adaptée de logements et de services (médicaux et sociaux) - Isolement, notamment des personnes vieillissantes - Décrochage d'une partie de la population face aux enjeux du numérique.
Enjeux	
<p>L'accompagnement de l'arrivée de nouvelles populations avec un objectif de fixation durable sur le territoire (logements, services, cadre de vie...)</p> <p>Le maintien à domicile et le développement de la silver économie.</p> <p>Le déploiement d'une offre spécifique à destination de la jeunesse.</p> <p>L'accompagnement des publics fragilisés (insertion, isolement...) notamment sur l'appropriation des nouveaux usages du numérique.</p> <p>Le développement d'une offre culturelle fédératrice, le soutien et la coordination des acteurs locaux.</p>	

Synthèse du diagnostic territorial

Situé en bordure de l'Ile de France et à proximité de plusieurs pôles urbains, le Pays de Brie et Champagne, vaste territoire à l'économie agricole et industrielle, doit faire face à un certain nombre d'enjeux dus à la typicité de ses caractéristiques rurales et de son positionnement, soumis à de multiples influences extérieures :

- **L'accompagnement de l'arrivée de nouvelles populations**, en maintenant, adaptant, complétant l'offre de services et d'équipement et l'accès à ces derniers, dans l'objectif de fixer durablement les ménages sur le territoire.
- **L'amélioration du cadre de vie** en tenant compte des évolutions démographiques (et notamment vieillissement de la population), environnementales et technologiques (déploiement du numérique et accompagnement des usages)
- **La préservation et la mise en valeur** et des caractéristiques identitaires du territoire du Pays, source d'attractivité résidentielle et touristique.
- **L'amélioration de la capacité d'action et d'accompagnement** des acteurs locaux et de leurs initiatives par les collectivités, dans les domaines économiques, social, culturel en s'appuyant notamment sur la complémentarité interne et extérieure au territoire.

La stratégie d'aménagement à l'œuvre sur le territoire

Bilan des principales mesures des Comités Interministériels aux Ruralités

Thématique	Mesures des CIR (mars et septembre 2015)	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département fin 2016	Etat d'avancement sur le Pays
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services						
Un accès aux services de santé partout en France	1 000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	13	2 MSP Opérationnelles (Sézanne, Montmirail) 2 projets validés (Sézanne, pleurs)
	Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	1500 CESP fin 2017 dont 1200 fin 215 PTMA : 2016	15 CESP 8 PTMA	CESP : 1 (Montmirail) PTMA : 5 (3 Sézanne, 2 Montmirail, 1 Fère-Champenoise)
	Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	4	
	Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nombre de contrats et part de la population couverte	2015	pas de territoire concerné pour l'accès aux soins urgents en moins de 30 min	Non concerné
1000 MSAP pour mieux « rendre service »	Ouvrir 1000 maisons de services au public grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nombre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	11	2 MSAP : Esternay et Anglure
L'école en milieu rural, un lieu de réussite éducative et citoyenne	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	nombre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Avril 2016: sur 407 écoles toutes connectées en haut débit, 65,11% ont un débit inférieur à 2048 Kb/s, 33,42% ont un débit compris entre 2048 Kb/s et 10 Mb/s et 1,47% ont un accès très haut débit supérieur à 10 Mb/s	

Thématique	Mesures des CIR (mars et septembre 2015)	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département fin 2016	Etat d'avancement sur le Pays
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services						
L'école en milieu rural, un lieu de réussite éducative et citoyenne	Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nombre de conventions	2015-2017	0	0
	Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	Nombre de PEDT	2015	185 communes (sur les 213 avec au moins une école) sont couvertes par un PEDT soit 87 %.	
Des pratiques culturelles diversifiées au cœur des ruralités	Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017	Résidences d'artistes en milieu scolaire (30000 euros) PAG 1er degré (30000 euros) Dispositifs mobiles en milieu rural Convention DRAC/DRAAF lycées agricoles	
Mobilité et TEE	Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	Nombre de plateformes opérationnelles / cofinancées		2016 : organisation de la compétence TER de la Région	Plate-forme Régionale en cours de restructuration
	Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nombre de bornes de recharge	Fin 2017		Aucune à ce jour
SDAASP	Mesure du 20/05	Conclure les SDAASP d'ici la fin d'année	Avancement de la démarche		SDAASP en cours d'élaboration dans le département. Le PETR et les EPCI participent activement (ateliers)	
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux						
Accès au numérique et connexion au téléphone mobile, des impératifs pour l'attractivité	Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	Montants engagés Etat/collectivités	Fin 2015 et 2016		NC
	Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nombre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)		Démarche d'identification des zones blanches infra-communales en cours

Thématique	Mesures des CIR (mars et septembre 2015)	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département fin 2016	Etat d'avancement sur le Pays
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux						
Une agriculture locale compétitive et respectueuse de l'environnement	Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental	Susciter des volontaires	Nombre de GIEE créés	Dès 2015	Lancement du 1er appel à projets GIEE à l'échelle ACAL (dossiers à déposer avant le 31 mai 2016)	NC
	Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers	Susciter des volontaires	Nombre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	0
Des projets de développement touristique adaptés aux territoires ruraux	Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nombre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	0	0
Le logement des enjeux spécifiques dans les territoires ruraux	Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45000 logements	Nombre de logements traités	2015		23 primes FART en 2015 OPAH 2017-2020 Objectif « habiter mieux » :387
La transition écologique des territoires ruraux vers la croissance verte	Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nombre de lauréats	immédiat	1 TEPCV 3 en devenir 1 contrat local de transition énergétique	Non concerné
	Développer la méthanisation	Installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nombre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	6	
Aide à l'élaboration et au suivi des projets de territoire : Ingénierie publique	«AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nombre de territoires aidés	2015-2016	NC	NC
La diffusion de l'Economie Sociale et Solidaire	Lancer un deuxième appel à projets sur les PTCE	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	0	0

Thématique	Mesures des CIR (mars et septembre 2015)	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département fin 2016	Etat d'avancement sur le Pays
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux						
Le commerce et l'artisanat de proximité leviers du dynamisme des communes	Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	Publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	Nombre de CRC signés	Avril 2015	0	0
Accompagner les collectivités et les territoires						
	Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	FSIL enveloppe 1 : 110 dossiers retenus 4.753.894 € programmés FSIL enveloppe 2 (bourgs centres) 17 dossiers retenus - 3.541.720 € programmés	FSIL env. 1 : 2 dossiers 87 410 € programmés FSIL env. 2 : 1 dossier 105 471 € programmés
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	237 dossiers retenus 8.386.735 € programmés	20 dossiers retenus 1.234.071 € programmés

Stratégie de l'Etat

Conscient des particularités du territoire du Pays de Brie et Champagne, l'Etat souhaite continuer à y cadrer son action dans le but de soutenir les projets de développement des collectivités et répondre aux besoins des habitants.

L'État, attentif à un accès aux services publics pour tous pérenne et de qualité, pilote actuellement les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma doit contribuer à définir les orientations et actions permettant d'assurer le meilleur service au contact des habitants, avec la préoccupation quotidienne de rationalisation et de couverture territoriale.

A une échelle plus locale, l'Etat a également mis en place récemment deux démarches qui s'inscrivent dans la logique de l'accompagnement de l'ingénierie territoriale :

- En 2016, des ateliers de territoires ont été animés sur une communauté de communes du Pays avec pour objectif de définir un projet de territoire et une feuille de route répondant notamment aux problématiques de revitalisation du centre-bourg.
- En 2017, c'est une démarche de diagnostic partagé selon la « méthode Agro Paris Tech » qui a été engagée avec le PETR du Pays de Brie et Champagne dans le cadre de l'élaboration de son SCoT dont l'arrêté de périmètre a été signé le 16 février 2017.

L'Etat a également piloté la mise en œuvre d'un Service Public de l'Emploi Local sur l'arrondissement d'Epernay-Sézanne installé en juin 2015 dans sa nouvelle configuration. Il résulte d'une instruction gouvernementale de 2014 précisant les enjeux d'une telle instance :

- Impulser et mettre en œuvre des initiatives locales dans un cadre partenarial en mobilisant les outils de l'Etat, des opérateurs du SPE et des autres acteurs intéressés.
- Constituer un lieu privilégié de concertation des acteurs territoriaux pour la mise en place de projets locaux pour le développement de l'emploi et de réponse aux besoins de sécurisation des transitions professionnelles par la mobilisation d'outils de politique de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Fixer un cadre d'action territoriale stable, sur une base pluriannuelle, actualisable en tant que de besoin.

Il se scinde en deux instances : l'une stratégique présidée par le sous-préfet, l'autre technique animée sur Sézanne et sur Epernay par l'UD Direccte Grand Est.

La composition du SPEL technique de Sézanne fut révisée au 1^{er} janvier 2017. Il comprend l'Etat (Sous-préfecture et UD Direccte), la Région, le Département, la Ville de Sézanne, le Pays de Brie et Champagne, Pôle emploi, la mission locale, Cap emploi, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Marne, les structures de l'insertion par l'activité économique et le CIO intervenant sur le bassin du sud-ouest marnais.

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, les membres du SPEL ont élaboré un plan d'actions pour la période 2015-2017. Ainsi, plusieurs actions partenariales se sont concrétisées en faveur de l'emploi et des entreprises sur le bassin :

- Organisation d'un forum Emploi en direction des personnes en situation de handicap
- Elaboration d'un cahier des charges pour la création d'une e-plateforme mobilité solidaire
- Réunions d'information de la prestation d'appui aux ressources humaines dans les TPE-PME et sur le Compte Personnel d'Activité.
- Participation aux travaux de GPEC portée par le PETR
- Valorisation des clauses sociales auprès des acheteurs publics

- Valorisation de l'Insertion par l'Activité Economique
- Fluidification de l'information relative à l'emploi en direction des acteurs locaux.
- Le SPEL étudie pour 2017 l'opportunité de la mise en place d'une cellule de veille économique

Par ailleurs, la détermination de l'État aux côtés des élus se traduit par une mobilisation conséquente des moyens financiers au service des grandes priorités d'investissements définis par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets des contrats de ruralité.

Ainsi, en 2016, des soutiens à l'investissement importants ont été alloués au territoire de la Brie et Champagne, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Ces dispositifs, reconduits en 2017, devront trouver une articulation optimisée avec le contrat de ruralité. Afin d'améliorer la capacité d'action du territoire via le contrat de ruralité, le Sous-préfet d'Épernay a souhaité accorder en plus du FSIL, une enveloppe de DETR spécifique dédiée, augmentant ainsi les moyens dédiés à la mise en œuvre de ce projet territorial.

Au travers des contrats de ruralité, les territoires doivent construire un projet de territoire répondant aux 6 volets sur le moyen terme leur permettant ainsi de mieux structurer, coordonner et prioriser leurs actions. La définition d'un contrat de ruralité sur le territoire du Pays de Brie et Champagne implique de relier les stratégies locales avec les objectifs nationaux afin d'adapter et d'optimiser l'intervention de l'Etat en faveur de la ruralité. Ce contrat permettra de donner un cadre formel à une coopération reconnue depuis de nombreuses années déjà, en plus de développer les effets de levier relatifs aux actions vers lesquelles seront fléchés les financements dédiés.

Stratégie de la Région Grand Est

La Région Grand Est définit actuellement sa politique d'aménagement du territoire qui se traduira par l'élaboration de plusieurs schémas stratégiques, co-construits avec les territoires :

- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET dont l'élaboration débute en avril 2017).
- Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII, qui sera approuvé en avril 2017) qui organise la complémentarité des actions de soutien au développement économique à l'échelle du Grand Est,
- Le Schéma Régional de Développement Touristique qui visera à une montée en qualité des produits touristiques, autour de 5 destinations, dont la Champagne.

Plus spécifiquement en faveur des territoires, la Région va prochainement mettre en œuvre le « Pacte pour la Ruralité », décidé dès janvier 2015, signe de l'importance accordé au développement du milieu rural, et qui s'articule autour de quatre axes :

- Assurer une meilleure accessibilité numérique et physique des territoires ruraux : la déclinaison de cet axe se traduira notamment par l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du territoire régional (SDTAN), en prenant appui sur les schémas déjà existants. Par une démarche groupée à l'échelle de 7 départements, à laquelle les communautés de communes du Pays ont adhéré, le déploiement de la fibre est prévu sur l'ensemble du territoire à 10 ans. Pour la mobilité physique, la Région favorisera le développement des transports alternatifs et pourra mettre en place des agences locales de la mobilité.
- Maintenir et développer des activités économiques, en soutenant le dynamisme et la compétitivité des entreprises du milieu rural, en favorisant la diversification (notamment grâce aux opportunités de l'ESS). Le développement et la structuration des filières de la transition écologique est également visé.

- Favoriser la structuration institutionnelle et la capacité d'action des territoires ruraux par une aide aux projets et un appui à l'ingénierie.
- Territorialiser l'action régionale pour en accroître l'impact et l'efficacité, notamment par la co-construction des politiques et la prise en compte des spécificités infra-régionales.

Par une forte volonté de concertation avec les territoires et les acteurs locaux, la Région souhaite mener une élaboration concertée de ses politiques, qu'elle déclinera ensuite en outils opérationnels et c'est à ce titre que les territoires de projets sont associés afin de favoriser l'appropriation des futurs dispositifs.

Stratégie du Département de la Marne

Par les politiques qu'il met en œuvre, le Département de la Marne contribue à la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de l'ensemble de son territoire. Garant des solidarités, il accompagne les acteurs locaux dans la réalisation d'opérations structurantes.

Dans le contexte particulier de la réforme territoriale et de la création de la Région Grand Est, le Conseil Départemental a initié la stratégie Marne 2025. Celle-ci a pour ambition de faire du département un territoire durable et connecté, capable de s'adapter aux défis à venir. Cette démarche repose sur une large concertation et la volonté de rassembler les acteurs. Elle s'articule autour de quatre grands axes :

- améliorer la qualité de vie dans des domaines tels que l'accueil de la petite enfance, la scolarité, le logement, la santé, le handicap et les personnes âgées, la culture, les loisirs et le sport, la mobilité, l'accès aux commerces et services du quotidien... Le Département a pour principales missions la solidarité des hommes et la solidarité des territoires : dès lors la qualité de vie des Marnais, quelque-soit leur âge et leur lieu de résidence, est au cœur de ses différentes politiques et initiatives. A titre d'exemple, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), actuellement en cours d'élaboration par le Département et l'Etat, vise à répondre au mieux aux attentes des habitants.
- consolider nos atouts et renforcer l'attractivité du territoire pour répondre aux besoins des Marnais et pour attirer des publics extérieurs. Il s'agit non seulement de valoriser l'identité et les spécificités de notre territoire mais aussi de soutenir de nouveaux potentiels de développement, notamment en matière de tourisme et de formation.
- mobiliser autour des grands dossiers parmi lesquels le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des "coteaux, maisons et caves de Champagne" ainsi que des sites et champs de bataille de la Grande Guerre, le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources, la bio-économie, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'aéroport de Paris-Vatry, la croissance des entreprises marnaises d'excellence tels qu'Axon' Câble, Essilor, Albéa ou Le Bronze Industriel,...
- engager le territoire dans le futur, notamment avec l'aménagement numérique en très haut débit de la Marne.

Bien entendu, la stratégie du Conseil Départemental de la Marne s'adapte aux spécificités de chaque territoire, aux attentes et aux projets des acteurs locaux. Dès lors, le Département est un partenaire attentif à la démarche menée par le Pays de Brie et Champagne dans le cadre de ce contrat de ruralité établi pour la période 2017-2020.

Une dynamique d'aménagement enclenchée au sein du territoire du Pays

Depuis sa création en 2004, le Pays a été le support de plusieurs contractualisations avec l'Etat (volet territorial du CPER 2007-2013, ORAC 2007-2014) et la Région (3 programmes successifs). Au terme de la charte de Pays 2004-2014 et fort des expériences et réalisations acquises, le territoire a entamé un renouvellement de son projet de développement, actuellement en cours de déploiement.

Le projet de territoire du PETR du Pays de Brie et Champagne fixe les grands axes de développement pour la période 2017-2020. Plusieurs actions thématiques (stratégiques ou opérationnelles), complémentaires, vont se concrétiser sur cette période et plusieurs projets sont en réflexion par les acteurs locaux. Le contrat de ruralité participe à cette politique globale, sur des enjeux portés par le Pays et partagés par l'ensemble des signataires.

A l'échelle du Pays :

- La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Après la conduite d'une étude pré-opérationnelle en 2016, le PETR, devenu compétent en la matière en 2017 va assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase opérationnelle qui débutera en mai 2017. Pour cette OPAH, quatre objectifs ont été identifiés :
 - Le repérage et le traitement de la précarité énergétique
 - L'adaptation des logements à la perte d'autonomie
 - Le repérage et le traitement de l'habitat indigne et très dégradé
 - La revitalisation des centres-bourgs, notamment par l'amélioration des logements locatifs, dont ceux vacants.

Cette opération est particulièrement importante pour l'amélioration du cadre de vie et permettra en sus de stimuler le tissu artisanal local. Les collectivités du bassin, en ont fait une de leur priorité comme en témoigne l'investissement financier de près d'un million d'euros qu'elles vont y consacrer sur 3 ans.

- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : Suite à l'interpellation des acteurs publics par plusieurs chefs d'entreprise du bassin rencontrant des difficultés de recrutement, le PETR a lancé en 2016 une démarche de GPEC tournée vers les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services aux entreprises sur l'ensemble de son périmètre. Cette démarche doit permettre de mieux anticiper les évolutions du marché du travail local pour améliorer l'employabilité des actifs. Cela concerne à la fois, la formation de demandeurs d'emplois pour des postes non pourvus et la formation professionnelle continue permettant de s'adapter à l'évolution des métiers. Le plan d'action élaboré au premier semestre 2017 permettra d'initier des actions d'accompagnement adaptées aux besoins exprimés des entreprises et d'améliorer l'accompagnement des collectivités vers ces dernières.
- L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays. Initié en 2014, cette démarche doit être concrétisée dès 2017 avec un arrêté de périmètre pris le 16 février 2017 et une prescription d'élaboration au 29 mars 2017. Ce SCoT permettra, dans une vision transversale, de spatialiser les enjeux de développement et de définir les orientations d'un aménagement durable, préservant le cadre de vie. Cette démarche permettra de fournir un cadre sur la grande partie du territoire qui n'est à ce jour pas doté de documents d'urbanisme et assurera une mise en cohérence des documents existants (PLU) notamment sur la question du foncier.
- La mise en valeur des éléments architecturaux et de patrimoine et définissant l'identité du Pays de Brie et Champagne dans le cadre d'actions portées par des collectivités ou des privés auxquelles le Pays apportera son soutien via des financements du programme LEADER. En effet, la candidature du territoire, retenue en avril 2015, est largement orientée vers la mise en tourisme des atouts patrimoniaux du territoire. Cet outil d'animation, d'accompagnement à

l'émergence et à la concrétisation de projets publics et privés, notamment via un système de subventions directes, doit permettre à moyen terme une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre touristique et culturelle. Plus d'un million d'euros d'aides seront ainsi disponibles d'ici 2020. Ce programme, complémentaire des politiques locales de développement touristique vise principalement à mettre en valeur les éléments patrimoniaux définissant l'identité du territoire, améliorer la capacité d'accueil des visiteurs et à structurer les acteurs et professionnels du tourisme.

- Réflexions dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) : Piloté conjointement par la Préfecture et le Département de la Marne, ce dispositif vise à améliorer l'accès aux services pour la population. Cette thématique est au cœur des priorités des élus du secteur et le PETR est associé à ces réflexions dans une optique de mise en œuvre des actions qui en découleront. Une attention particulière est portée à la question de la mobilité et le PETR s'est engagé à conduire une réflexion proactive à ce sujet, en accompagnement des initiatives locales.
- L'inscription dans le schéma régional Très Haut Débit numérique. Le développement du numérique et l'accès au réseau internet sont aujourd'hui des leviers indispensables au développement du territoire. L'ensemble des communautés de communes du Pays s'est engagé dans la démarche conjointe de la Région Grand Est et du Département de la Marne pour la couverture globale du territoire en très haut débit d'ici 10 ans.
- Réflexions sur l'opportunité d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Si les questions environnementales n'étaient pas traitées à ce jour à l'échelle du Pays, les élus étudient à présent l'opportunité d'un PCAET élargi aux trois communautés de communes en raison de la convergence entre les intérêts du PCAET, du SCoT et des différentes thématiques traitées à cette échelle. (Seule la CCSSOM est aujourd'hui concernée par l'obligation d'élaborer un PCAET mais cette compétence pourrait être transférée au PETR, porteur du SCoT).

Mise en œuvre par les collectivités du territoire :

D'une manière générale, La consolidation, la valorisation et la dynamisation des centralités est un des axes forts du projet de territoire et plusieurs démarches et projets d'équipements sont actuellement mis en œuvre dans cet objectif :

- Mise en valeur des centres-bourgs :
 - Sézanne : la ville de Sézanne vient de mettre en place une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) autour du périmètre protégé de l'Eglise Saint Denis. Par ailleurs la ville s'engage dans la démarche de labellisation de « petite cité de caractère » dont le cahier des charges impose un programme d'actions d'embellissement et d'animation du centre-bourg. Sont déjà ciblés des travaux de rénovation et de restauration du couvent des Récollets, la création d'un circuit touristique sur l'histoire et le patrimoine de la ville, ainsi que des travaux de restauration de la gare avec la mise en place d'un train touristique. Ces éléments font partie d'un plan global de mise en valeur de la cité des mails.
 - Montmirail : La commune de Montmirail conduit également une réflexion sur la requalification de son centre-bourg, qui a été appuyée en 2016 par la mise en place d'un atelier de territoire, en lien avec les services de l'Etat. Dans ce cadre un projet d'ouverture d'une perspective sur les remparts avec réaménagement d'un espace public en cœur de ville doit intervenir prochainement. Par ailleurs, la ville poursuit son soutien au ravalement des façades commerciales (par l'attribution d'une prime).

- Fère-Champenoise : Identifiée lors de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourg » la commune de Fère-Champenoise travaille à l'obtention du label « village étape ». Cette démarche se traduira par la consolidation de l'offre de services (commerces, équipements publics de qualité et durables) en cœur de ville.
- Conflans-sur-Seine : La commune de Conflans-sur-Seine poursuit quant à elle le réaménagement de son centre autour de l'aménagement de nouvelles cellules commerciales et de l'espace public qui les avoisine.
- Plusieurs autres communes s'engagent également dans une démarche de valorisation de leur patrimoine par la restauration d'éléments de petit patrimoine ou l'aménagement et la mise en accessibilité des équipements de la commune.

On note une prise de conscience collective, autour des centralités mais qui concerne également l'ensemble des collectivités du bassin, de l'importance du cadre de vie en tant que levier de développement de l'attractivité résidentielle et touristique.

- Amélioration de l'offre de santé : la problématique de l'accès au soin est également au cœur de l'action des élus du territoire depuis des années. Afin d'apporter une réponse aux besoins du bassin, une stratégie d'équipement en maisons de santé, réparties sur le territoire afin de toucher l'ensemble de la population a été déployée par phases. Il s'agit donc aujourd'hui de poursuivre cette dynamique, en renforçant l'offre de soins par :
 - La création d'une MSP sur Sézanne et d'une sur Pleurs, dont les projets de santé ont été approuvés par l'ARS.
 - L'extension des maisons de santé de Fère-Champenoise, Esternay et Montmirail afin d'accueillir de nouveaux professionnels suite à la réussite de leur création.
- Cohésion sociale : face au vieillissement de la population, le besoin de logements intermédiaires a été identifié pour répondre aux aspirations de cette frange de la population, pour qui l'adaptation du logement ne peut constituer une solution viable. Ainsi, des résidences « seniors » ont été construites et de nouveaux projets sont identifiés pour les prochaines années, à Fère-Champenoise et Conflans-sur-Seine. Des réflexions sont également en cours à Esternay.
- Attractivité résidentielle : L'amélioration du cadre de vie passe également par la création/rénovation d'équipements scolaires, sportifs et culturels compétant la dynamique d'amélioration du logement privé activée par l'OPAH. Le tissu local se verra ainsi renforcé par :
 - La réhabilitation de la piscine Caneton et la transformation d'un ancien cours de tennis en salle multisport et la création d'un city-stade à Sézanne, la rénovation de la piscine Tournesol à Fère-Champenoise et la création de nouveaux équipements sportif à Conflans-sus-Seine.
 - La réhabilitation du centre La Rochefoucauld à Montmirail (à destination des associations) et la création d'une salle communale BBC à Esternay.
 - La construction d'une école maternelle à Montmirail
 - Par ailleurs les collectivités poursuivent les travaux d'entretien et d'amélioration des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées sur l'ensemble du territoire, dans une logique de service et de préservation environnementale.
- Attractivité touristique : Le tourisme est identifié comme un levier important de développement de l'économie du territoire. Aussi plusieurs projets participant à la diversification de l'offre vont se concrétiser parmi lesquels l'aménagement d'une baignade biologique et d'un camping à Connantre, ou la création d'un point d'accueil de groupes pour les circuits mémoriels à Soizy-aux-Bois.

Afin d'accompagner ces différents projets et d'en faire émerger de nouveaux, le territoire va s'inscrire dans plusieurs dispositifs partenariaux, et notamment :

- La signature d'un Contrat de ruralité avec l'Etat en 2017, qui permettra le financement de certains projets évoqués ci-avant.
- L'appropriation locale des politiques d'aménagement du territoire :
 - de la Région Grand Est qui seront connues au premier semestre 2017
 - du Département de la Marne dans le cadre de la stratégie Marne 2025

Etat d'avancement du projet de PETR validé en décembre 2016.

Projet de territoire		Outils opérationnels	Mis en place
Axe	Objectif		envisagés
Affirmer l'identité du territoire et coordonner les initiatives locales	Améliorer la connaissance et valoriser les actions locales	Diagnostic territorial SCoT PCAET	
	Faire du Pays un espace de réflexions partagées	Conseil syndical, Conférence des maires, CDT	
	Etre le support de projets territoriaux fédérateurs	Projet de territoire, OPAH	
Poursuivre le développement du territoire en préservant le cadre de vie des habitants actuels et à venir	Renforcer le maillage territorial	SCoT,	
	Favoriser la cohésion sociale en accompagnant les actions vers les publics fragilisés	OPAH (adaptation) GPEC (insertion) SPEL	
	Mieux habiter le territoire	OPAH	
	Inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique	OPAH (énergie) PCAET	
Favoriser un développement économique à partir des ressources locales	Anticiper et accompagner le développement du tissu local	GPEC	
	Soutenir et structurer la filière touristique	LEADER	
	Améliorer la capacité d'accueil et d'accompagnement du territoire	GPEC	

Pour conduire le déploiement de cette stratégie, le PETR s'appuie sur une équipe technique composée :

- Un chargé de développement
- Une cellule technique LEADER : 1 animatrice + 1 gestionnaire à mi temps.
- Un recrutement est envisagé afin de compléter l'équipe sur les questions relatives à un PCAET.

Objectifs et plan d'actions opérationnel

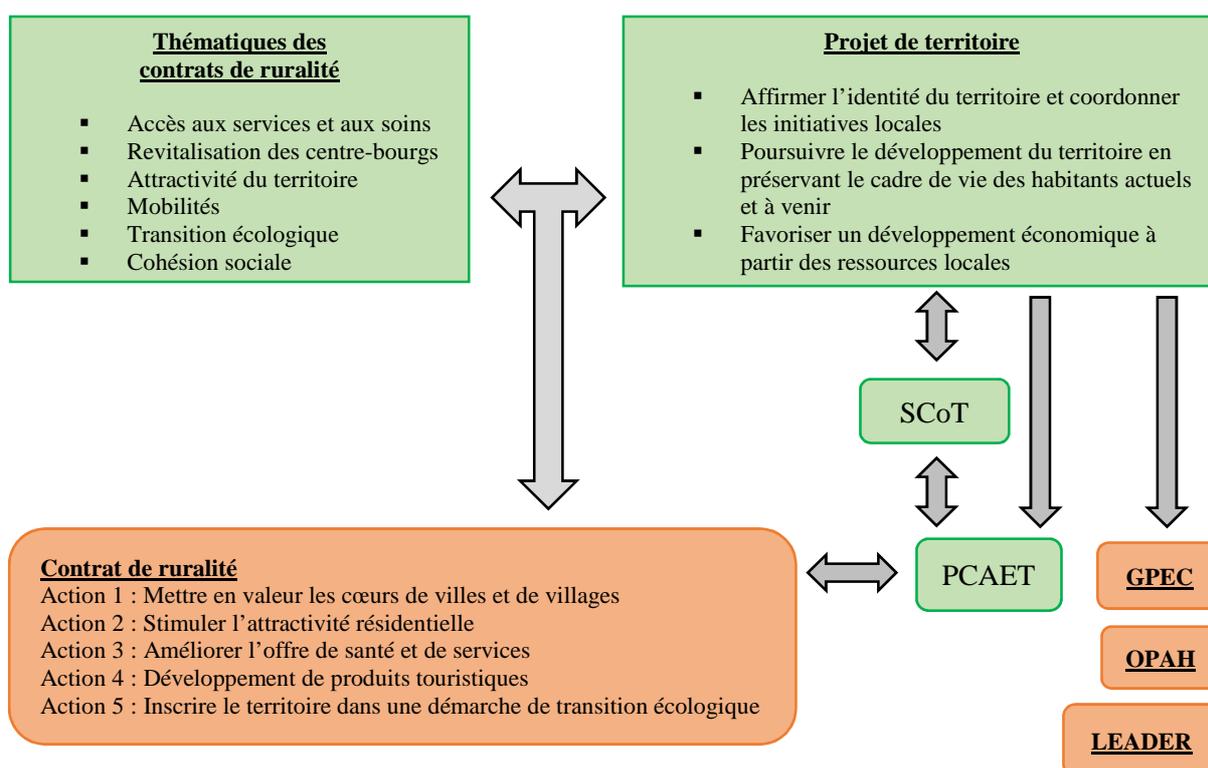
Les objectifs du contrat

Le contrat de ruralité constitue une déclinaison opérationnelle du projet de Pays. Il s'articule autour de 5 fiches actions présentées ci-après.

Chacune des fiches action est construite pour fournir un cadre et une cohérence :

- Aux projets identifiés dès 2017, listés dans les fiches et présentés en détail en annexe 1
- Aux projets prévisibles ou qui émergeront pour les années 2018 à 2020. Les quelques projets mentionnés le sont à titre purement indicatif au regard des dossiers parvenus au Pays car la programmation des années ultérieures à 2017 n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune discussion en interne au PETR ou avec les partenaires du contrat. Cette programmation pluriannuelle permet de phase les interventions et d'optimiser l'utilisation des ressources, notamment en matière d'ingénierie.

Par ailleurs les actions prévues au sein du contrat de ruralité s'articulent avec les autres dispositifs en place ou à venir sur le territoire afin de maximiser l'impact des outils mobilisés.



L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Les actions listées sont donc, à ce stade, une proposition formulée par les porteurs et non des engagements à réaliser. L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat

Tableau croisé actions/ thématiques des contrats de ruralité

Le territoire a souhaité organiser son plan d'actions autour de 5 fiches, qui permettent de s'inscrire de manière croisée dans les thématiques du contrat de ruralité. Le tableau ci-après présente les liens entre les deux.

	Accès aux services et aux soins	Revitalisation des centre-bourgs	Attractivité du territoire	Mobilité	Transition écologique	Cohésion sociale
Action 1 : Mettre en valeur des cœurs de villes et villages		Aménagement espaces publics et préservation cadre de vie	Valorisation du patrimoine et du cadre de vie Amélioration de la visibilité extra-territoriale			Réappropriation du territoire par ses habitants
Action 2 : Stimuler l'attractivité résidentielle	Conforter la multipolarité	Amélioration du cadre de vie Appui au commerce	Nouveaux équipements de qualité et adaptés	Maillage territorial et limitation des déplacements	Prise en compte environnementale dans les projets	Equipements sportifs et culturels, favorisant le vivre ensemble
Action 3 : L'amélioration de l'offre de santé et de services	Accès aux services de santé Accès aux services publics		Cadre de vie Services aux entreprises (haut débit...)	Maillage territorial et limitation des déplacements Solutions de mobilité alternatives		Accompagnement vieillissement Actions en faveur de la jeunesse
Action 4 : Développement de produits touristiques		Retombées sur la vie locale	Produits d'appel du territoire Reconnaissance extra-territoriale	Circulation douces		
Action 5 : Inscrire le territoire dans une démarche de transition écologique		Opportunité économique autour des filières de la croissance verte.		Lutte contre la précarité énergétique	Définition d'un politique globale du territoire	

<u>Action 1</u>	<u>Mettre en valeur les cœurs de villes et de villages</u>
Objectifs stratégiques et opérationnels:	
<p>La typicité et la qualité du cadre de vie du pays de Brie et Champagne repose en partie sur la préservation et la mise en valeur des caractéristiques rurales, architecturales et paysagères de l'ensemble des lieux de vie du territoire. Aussi, le PETR souhaite développer une « image de marque » homogène et harmonisée en accompagnant les communes engageant des politiques volontaristes et des approches globales d'amélioration du fonctionnement des bourgs.</p> <p>A travers cette action le PETR entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser l'identité du territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ en offrant un cadre concerté aux réflexions d'aménagement et de développement à l'échelle du Pays (et du SCoT) ○ par la mise en valeur de ses atouts patrimoniaux ○ par la préservation de son cadre de vie rural ■ Favoriser la réappropriation du territoire par ses habitants : <ul style="list-style-type: none"> ○ par un traitement qualitatif des espaces publics ○ par le soutien aux aménagements développant la vie locale, l'animation et la découverte de son environnement. ○ en articulant les actions à vocation patrimoniale, touristique, économiques, environnementales au sein des espaces de vie quotidienne des habitants du bassin. ■ Améliorer l'identification et la reconnaissance du territoire par le soutien à l'inscription dans des démarches de labellisation, garantes d'une qualité de vie locale et d'une potentielle attractivité touristique. 	
Pilotage/ partenariats/ actions complémentaires	
<p>Les projets soutenus seront portés par les communes ou communauté de communes, ou ponctuellement le PETR.</p>	
<p>Partenaires : PETR du Pays de Brie et Champagne, Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Chambres consulaires, Caisse des Dépôts, Communautés de communes, communes</p>	
<p>Parallèlement au soutien qui pourrait être amené à des projets au titre de la présente fiche action, la mobilisation du programme LEADER devra être étudiée sur des actions de promotion et de valorisation des atouts patrimoniaux, ainsi que pour la restauration de petits éléments du patrimoine identitaire du territoire.</p>	
<p>La préservation de la qualité de vie dans ces espaces de bourgs doit intégrer une réflexion sur le patrimoine et l'habitat privé. C'est le sens de l'OPAH en cours, à destination majoritairement de propriétaires occupants qui inclut une forte dimension de préservation des caractéristiques vernaculaires du bâti dans les travaux qui seront financés. Des actions de sensibilisation à cet égard sont déjà prévues.</p>	

Types d'opérations :

- Réhabilitation d'espaces publics
- Création d'équipement tournés vers l'accueil sur le territoire et l'animation
- Investissements liés aux démarches de labellisation
- Réalisation de signalétique d'information et d'orientation

Les projets soutenus devront s'inscrire dans une démarche globale et cohérente d'aménagement portée par la commune d'implantation et contribuant à dynamiser son image.

Les projets favorisant le lien social, qui viendront conforter les aménagements pré-existants (aires de jeux, cellules commerciales, lieux de rencontre) seront privilégiés.

Il en est de même pour les projets contribuant à la valorisation des atouts patrimoniaux. Au-delà des éléments « exceptionnels » pouvant ouvrir à une mise en tourisme, c'est également la préservation du patrimoine identitaire, vernaculaire ordinaire et sa mise en accessibilité, à destination locale (dans un objectif de réappropriation) et de passage qui est visée ici.

Les projets d'enfouissement de réseaux et de sécurisation routière sont exclus.

Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles comprendront notamment:

- Tous les travaux, aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la réalisation du projet
- Tout équipement et matériel lié au projet
- Tous les frais d'étude, d'ingénierie (dont frais salariaux), de conseil ou de prestations nécessaires au projet
- Tous les frais de communication et les frais relatifs à l'organisation d'une action en lien avec le projet

Projets identifiés :

2017 :

- Aménagement du cœur de ville (Montmirail)
- Aménagement abords de la mairie (La Chapelle Lasson)
- Aménagement des abords de l'ancienne mairie (Mœurs Verdey)
- Création d'équipement dans le cadre village étape (Fère-Champenoise)
- Aménagement équipement public (Anglure)
- Aménagement des abords de la salle communale (Potangis)
- Rénovation de l'église (Le Vezier)
- Aménagement des abords de l'église (Montgenost)
- Aménagement des abords de l'église (Esclavolles-Lurey)

2018-2020 (provisoire):

- Aménagement cœur de village de Soizy-aux-Bois
- Aménagement parvis église Anglure

<u>Action 2</u>	<u>Stimuler l'attractivité résidentielle</u>
Objectifs stratégiques et opérationnels	
<p>Afin de répondre à l'évolution des attentes de la population du Pays et de favoriser un maintien durable des nouveaux ménages qui s'installent, l'adaptation des équipements existants et le déploiement d'une offre plus complète est au cœur des priorités des acteurs locaux.</p> <p>Le développement de l'attractivité résidentielle représente de plus un potentiel de développement économique pour le Pays de brie et Champagne où la sphère résidentielle est moins développée que dans le reste de la Région.</p> <p>A travers cette action, le PETR entend contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Structurer le développement au sein du bassin en confortant sa multipolarité, source d'équité territoriale ■ Coordonner les politiques logements/commerces/services/espaces publics ■ Conforter le dynamisme du tissu commercial de proximité <ul style="list-style-type: none"> ○ En favorisant l'initiative locale, la création et la reprise d'entreprises ○ Appuyer le développement et la modernisation des activités existantes ■ L'amélioration de la qualité de vie (permettre à la population de bénéficier des services de base) <ul style="list-style-type: none"> ○ Par la création de nouveaux services ○ En favorisant l'animation des villages et la vie locale ○ Par l'adaptation du parc de logements et l'accompagnement des parcours résidentiels (notamment dans une optique de maintien à domicile) 	
Pilotage/ partenariats/ actions complémentaires	
<p>Les projets soutenus seront portés par les communes ou communauté de communes, ou ponctuellement le PETR.</p> <p>Partenaires : PETR du Pays de Brie et Champagne, Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Chambres consulaires, Caisse des Dépôts, Communautés de communes, communes</p> <p>Avec l'OPAH en cours sur la même période que le contrat, le volet de réhabilitation du parc de logements privé sera traité via cette opération qui s'inscrit donc en complémentarité directe avec la consolidation de l'attractivité résidentielle par l'adaptation et la construction de nouveaux équipements.</p> <p>Par ailleurs, l'élaboration du SCoT viendra conforter et spatialiser la stratégie du territoire en matière de dynamiques urbaines et d'installation des populations dans le Pays.</p>	

Types d'opérations :

- Création d'équipements publics (sport, loisirs...)
- Création d'une offre de logement complémentaire (logements communaux, résidences séniors...)
- Création d'équipements commerciaux
- Coordination des actions partenariales (équipements mutualisés, animations commerciales...)

Les opérations favorisant un ré-investissement des friches et immeubles vacants, seront privilégiées. La notion de pôles de services, la complémentarité avec l'existant et l'équité d'accès pour la population seront étudiés dans les projets soumis au titre de cette fiche.

La capacité d'animation (et sa pérennité) des futurs équipements sera pris en compte, de même que la viabilité des projets économiques sera à démontrer.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles comprendront notamment:

- Tous les travaux, aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la réalisation du projet
- Tout équipement et matériel lié au projet
- Tous les frais d'étude, d'ingénierie (dont frais salariaux), de conseil ou de prestations nécessaires au projet
- Tous les frais de communication et les frais relatifs à l'organisation d'une action en lien avec le projet

Un niveau de performance énergétique similaire à celui imposé aux propriétaires bailleurs aidés dans le cadre de l'OPAH sera attendu des projets de réhabilitation de logements. Naturellement, il s'agit d'un seuil minimal, l'exemplarité environnementale étant recherchée d'une manière générale.

Projets identifiés

2017 :

- Transformation de l'ancien tennis couvert (Sézanne)
- Création d'un city-park (Sézanne)
- Aménagement d'une aire de jeu extérieure (Fère-Champenoise)
- Réhabilitation de deux logements communaux dans l'ancienne mairie (Mœurs-Verdey)
- Rénovation d'un logement communal (Anglure)
- Création de deux cellules commerciales (Pleurs)

2018-2020 :

- Création d'une salle communale BBC à Esternay
- Création d'un magasin de produits locaux à Montmirail
- Création de résidences « séniors » à Fère-Champenoise, projet à Esternay

Action 3

L'amélioration de l'offre de santé et de services

Objectifs stratégiques et opérationnels

Face aux évolutions démographiques, qui constituent une opportunité pour le territoire et qu'il convient donc d'accompagner au mieux, l'adaptation des équipements existants aux nouveaux besoins et usages des habitants (ainsi que leur dimensionnement) est nécessaire.

De plus, malgré une offre diversifiée encore présente sur le territoire, le maintien de l'accès aux services de base en milieu rural reste une problématique prégnante pour une part de la population plus fragilisée (vieillesse, problèmes de mobilité...) qui doit de plus faire face à des évolutions technologiques qu'elle ne maîtrise pas nécessairement.

L'usage du numérique reste néanmoins un atout pour pallier certains manques et amener de nouveaux services sur le territoire. Aussi, le déploiement de ces nouvelles solutions et leur appropriation est un enjeu principal pour ce territoire et sa population.

A travers cette action le PETR entend :

- Adapter l'offre de service aux évolutions démographiques
 - En rationalisant et complétant l'offre
 - En améliorant la mobilité et favorisant l'itinérance
- Développer l'usage du numérique et son appropriation par la population
- Stimuler les initiatives locales innovantes
 - En valorisant/communiquant sur les initiatives locales
 - En encourageant l'esprit d'entreprendre en milieu rural

Pilotage/ partenariats/ actions complémentaires

Les projets soutenus seront portés par les communes ou communauté de communes, ou ponctuellement le PETR.

Partenaires : PETR du Pays de Brie et Champagne, Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Chambres consulaires, Caisse des Dépôts, Communautés de communes, communes

Dans le cadre de l'élaboration du SDAASP, des ateliers territoriaux (dont un à l'échelle du pays de Brie et Champagne) ont été conduits afin d'identifier des actions pertinentes à des échelles infra-départementales. La finalisation du schéma et de son plan d'actions est attendue pour le premier semestre 2017. Ainsi, des actions qui en découleront pourront être accompagnées au titre de la présente fiche, notamment sur le développement de l'itinérance.

Il en est de même pour des actions en faveur d'une politique jeunesse dans le cadre des réflexions actuellement portées par la Région Grand Est.

Types d'opérations

- Création/ extension/ rénovation d'équipements améliorant l'accès aux services de base en milieu rural (santé, jeunesse, services publics, économie, formation...)
- Investissements favorisant l'itinérance des services, l'accès dématérialisé ou la mobilité.
- Conception et déploiement de solutions innovantes d'accès aux services (applications, télémédecine...)
- Coordination des actions partenariales (équipements mutualisés...)

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles comprendront notamment:

- Tous les travaux, aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la réalisation du projet
- Tout équipement et matériel lié au projet
- Tous les frais d'étude, d'ingénierie (dont frais salariaux), de conseil ou de prestations nécessaires au projet
- Tous les frais de communication et les frais relatifs à l'organisation d'une action en lien avec le projet
- Acquisition ou développement de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet

Projets identifiés

2017 :

- Définition et mise en oeuvre d'une plateforme de mobilité (PETR)
- Création d'un site internet (Sézanne)
- Création d'un site internet (CC Sézanne Sud-Ouest Marnais)

2018-2020 :

- Extensions de maisons médicales (y compris volet télémédecine)

<u>Action 4</u>	<u>Développement de produits touristiques</u>
Objectifs stratégiques et opérationnels	
<p>Le tourisme est identifié comme un levier important de développement du territoire par les acteurs locaux qui ont déjà engagé plusieurs démarches en ce sens, notamment une candidature LEADER axée sur la valorisation patrimoniale. Le contrat de ruralité, vient agir en complémentarité des outils existants sur des projets structurants qui n'entrent pas nécessairement dans les critères d'autres dispositifs.</p> <p>Le développement touristique passera par la diversification d'une offre qualitative mobilisant les richesses et atouts (naturels et patrimoniaux) du territoire.</p> <p>A travers cette action le PETR entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier, définir et conforter des pôles touristiques ▪ Mettre en tourisme les atouts patrimoniaux (architecture, nature) ▪ Améliorer la capacité d'accueil des visiteurs sur le territoire 	
Pilotage/ partenariats/ actions complémentaires	
<p>Les projets soutenus seront portés par les communes ou communauté de communes, ou ponctuellement le PETR.</p> <p>Partenaires : PETR du Pays de Brie et Champagne, Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Chambres consulaires, Caisse des Dépôts, Communautés de communes, communes</p> <p>Pour les projets à vocation touristique, le programme LEADER sera mobilisé en priorité. Néanmoins, au regard de la dimension des projets et de l'optimisation des ressources, un financement via le contrat de ruralité pourra être étudié sur des projets emblématiques, notamment s'inscrivant dans une logique de pôle. Selon l'opportunité des projets, le contrat de ruralité pourra être mobilisé en tant que contrepartie nationale des financements LEADER.</p>	

Types d'opérations

- Aménagement des sites à potentiel touristique et création d'équipements d'accueil du public.
- Aménagement de sites patrimoniaux (y compris abords)

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles comprendront notamment:

- Tous les travaux, aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la réalisation du projet
- Tout équipement et matériel lié au projet
- Tous les frais d'étude, d'ingénierie (dont frais salariaux), de conseil ou de prestations nécessaires au projet
- Tous les frais de communication et les frais relatifs à l'organisation d'une action en lien avec le projet
- Acquisition ou développement de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet

Projets identifiés

2017 :

- Création d'un bâtiment d'accueil pour la pratique du canoë (CCSSOM)
- Création d'une baignade écologique (Connantre)
- Valorisation patrimoniale (La Celle Sous Chantemerle)

2018-2020 :

- Aménagement du camping de Connantre (CCSM)
- Aménagement d'une voie verte (CCSSOM)

Action 5	Inscrire le territoire dans une dynamique de transition écologique
Objectifs stratégiques et opérationnels	
<p>Peu investie à ce jour à l'échelle du Pays, la transition énergétique est aujourd'hui identifiée comme une opportunité supplémentaire dans la politique globale d'amélioration et de préservation du cadre de vie. Aussi les élus souhaitent se donner un cadre stratégique concerté, coordonné avec les autres politiques (urbanisme, logement...) qui permette le déploiement d'actions opérationnelles concrètes, sources d'amélioration pour la population.</p> <p>Cette volonté est confortée par les risques de précarisation énergétique des ménages (liée aux déplacements et au logement) identifiés sur le territoire.</p> <p>A travers cette action le PETR entend contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer une politique globale et cohérente : <ul style="list-style-type: none"> ○ en améliorant la connaissance sur ces problématiques ○ en offrant un cadre stratégique et des actions opérationnelles dans un PCAET ■ Réduire les consommations énergétiques et émissions de GES <ul style="list-style-type: none"> ○ en appuyant une politique volontariste des collectivités ○ en favorisant la rénovation du bâti public et privé ■ Accompagner la filière économique de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> ○ par la mobilisation des professionnels du bâtiment ○ par le développement de l'économie circulaire et des circuits courts ■ Préserver les richesses naturelles comme éléments du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ par la déclinaison locale de la trame verte et bleue ○ en favorisant les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement 	
Pilotage/ partenariats/ actions complémentaires	
<p>Les projets soutenus seront portés par les communes ou communauté de communes, ou ponctuellement le PETR.</p> <p>Partenaires : PETR du Pays de Brie et Champagne, Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Chambres consulaires, Caisse des Dépôts, Communautés de communes, communes</p> <p>L'OPAH du Pays de Brie et Champagne, majoritairement tournée vers les économies d'énergie, y compris par un abondement spécifique du PETR et de la Région (en complément et au-delà de l'éligibilité des aides de l'Anah) est une première action forte en matière de transition énergétique. Il convient maintenant de la valoriser au sein d'une stratégie globale, source d'opportunités nouvelles pour le territoire.</p> <p>La dimension environnementale est transversale à l'ensemble des projets du territoire. Ainsi, sa prise en compte sera étudiée pour l'ensemble des opérations relevant des autres fiches actions du contrat.</p>	

Types d'opérations

- Etudes et ingénierie d'accompagnement
- Investissements de modernisation des équipements et matériels publics (éclairage, systèmes de chauffage, véhicules, systèmes d'arrosage...)
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Aménagements de sites à enjeux de biodiversité
- Actions pédagogiques et démonstratives

Les opérations de simple remplacement sans plus-value environnementale sont exclus.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles comprendront notamment:

- Tous les travaux, aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la réalisation du projet
- Tout équipement et matériel lié au projet
- Tous les frais d'étude, d'ingénierie (dont frais salariaux), de conseil ou de prestations nécessaires au projet
- Tous les frais de communication et les frais relatifs à l'organisation d'une action en lien avec le projet
- Acquisition ou développement de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet

Projets identifiés

2017 :

- Création d'un poste de chargé de mission PCAET (PETR)
- Modernisation de l'éclairage public (CCBC)
- Modernisation de l'éclairage public (Saint Bon)
- Modernisation du système de chauffage de la gendarmerie (Anglure)
- Modernisation d'un système de chauffage multi-sites (Montmirail)

2018-2020 :

- Rénovations énergétiques de bâtiment

Modalités de pilotage et partenaires du contrat

La Gouvernance

Le pilotage et le suivi du contrat sont assurés par un comité de pilotage, instance décisionnelle collégiale.

Sa composition est la suivante :

- Monsieur le Préfet de la Marne
- Monsieur le Sous-préfet d'Épernay
- Monsieur le Président du PÉTR du Pays de Brie et Champagne
- Monsieur le Président de la Région Grand Est
- Monsieur le Président du Département de la Marne
- Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne

Seront également associés au comité de pilotage :

- Monsieur le Sous-préfet de Vitry-le-François (référént ruralité Marne)
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Messieurs les Présidents des Communautés de Communes membres du PÉTR
- Messieurs les Maires d'Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne.
- Monsieur le Conseiller Régional
- Mesdames et Monsieur les Conseillers Départementaux
- Des représentants du Conseil de Développement Territorial¹ identifiés par le PÉTR.

Le comité de pilotage est co-présidé par le représentant de l'Etat et le Président du PÉTR du Pays de Brie et Champagne qui peuvent décider d'y faire participer en tant que de besoin d'autres acteurs, concernés par les thématiques ou actions traitées.

Le rôle du comité est d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du contrat. A ce titre, il :

- Décide des modalités d'animation et des procédures d'émergence des projets du contrat
- Acte la proposition annuelle soumise au Préfet de la Marne pour l'attribution des fonds de l'Etat dédiés au contrat (liste des projets et maquette financière)
- Assure le suivi et l'évaluation du dispositif et en dresse le bilan

Par ailleurs, afin de poursuivre le travail de réflexion et de concertation élargi mené durant la phase d'élaboration du contrat, le Conseil syndical du PÉTR sera étroitement associé notamment lors de la phase d'émergence et d'identification des projets soutenus au titre des conventions financières annuelles (opportunité et modalités d'aide). Un compte-rendu des comités de pilotages sera dressé par le Président du PÉTR lors de la séance du Conseil syndical qui les suivront.

¹ Le Conseil de Développement Territorial est un organe statutaire du PÉTR qui regroupe les membres de la société civile. Dans son règlement intérieur, qui fixe les modalités de fonctionnement du CDT, le PÉTR prévoit d'associer la société civile au suivi opérationnel des projets portés par une intégration systématique dans les comités de pilotages thématiques. Ainsi, en application de cette volonté des élus du PÉTR, la société civile participera au comité de pilotage dédié au contrat de ruralité.

L'Ingénierie

Le suivi et l'animation du contrat sont assurés par les services du PETR du Pays de Brie et Champagne, qui a désigné le chargé de développement (qui coordonne l'ensemble des actions du Pays) comme référent technique. Par sa vision globale des dispositifs à l'œuvre sur le territoire, il permettra un accès facilité à l'information pour les porteurs de projets potentiels et pourra orienter si nécessaire vers les interlocuteurs adéquats (au sein de l'équipe du Pays ou vers d'autres structures).

Déjà identifié comme ressource d'ingénierie partagée, l'équipe du Pays sera mobilisée pour accompagner les porteurs dans la définition du projet et dans le montage technique des dossiers.

La sous-préfecture sera mobilisée pour l'instruction des dossiers des projets sélectionnés dans les conventions annuelles ainsi que pour le suivi des porteurs dans la réalisation des opérations. Elle assurera également le lien avec les autres services de l'Etat pour les projets émergeant à d'autres enveloppes que celles affectées au contrat de ruralité.

Un comité technique pourra être mobilisé au besoin :

- pour favoriser l'appropriation du contrat par les acteurs locaux
- pour préparer les réunions du comité de pilotage, notamment par une pré-analyse croisée des projets identifiés pour s'inscrire dans le contrat.
- lever les éventuelles difficultés de mise en œuvre des fiches actions ou des projets soutenus au titre du présent contrat.

Il sera animé par le référent technique du PETR et associera les services de la sous-préfecture, du service territorialité et portage de politiques de la DDT, des communautés de communes du territoire et le cas échéant d'autres acteurs pouvant contribuer à la bonne mise en œuvre du contrat (Région, Département, Consulaires...).

Le suivi administratif et le secrétariat du contrat, y compris l'organisation des instances techniques et de pilotage sont assurés par le PETR du Pays de Brie et Champagne en lien avec les services de la sous-préfecture d'Eprenay.

Au-delà de l'animation du contrat et dans la poursuite des partenariats déjà engagés, les services de l'Etat, et notamment la DDT via le service territorialité et portage des politiques, accompagneront le territoire par la mobilisation de ressources d'ingénierie (données, expertise, ...) sur des démarches contribuant aux objectifs validés de ce contrat. Ces actions qui restent à définir en fonction des besoins et des volontés politiques locales seront rattachées aux fiches actions du contrat lors de l'évaluation de la démarche. Sont d'ores et déjà identifiés :

- A l'échelle du Pays : un appui à l'élaboration du PCAET et la poursuite de l'accompagnement à la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale
- Auprès des collectivités : l'appui à la CC de la Brie Champenoise dans la cadre de la mise en œuvre de la feuille de route issue des ateliers de territoire.

Cet appui technique constitue un atout supplémentaire en complétant les ressources internes du territoire, renforçant ainsi sa capacité d'action.

La mobilisation de la société civile

La société civile sera mobilisée par l'intermédiaire du Conseil de Développement Territorial du PETR. Des représentants de ce dernier intégreront le comité de pilotage (voir ci-avant) et l'avancement du contrat fera l'objet d'un point dans l'ordre du jour de la réunion annuelle du CDT.

Par ailleurs, l'association de la société civile dans les projets soutenus sera systématiquement examinée, notamment en vue de l'animation des équipements financés. En fonction des thématiques et des opportunités, les structures mobilisant déjà des gouvernances public/privées sur le territoire pourront être consultées (GAL LEADER, Plateforme Initiative, CLIC...).

Les engagements partenariaux

Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Pays de Brie et Champagne, les dispositifs suivants *[cf. liste indicative en Annexe III]*

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

Région Grand Est

La Région Grand-Est pourra participer au cofinancement des projets retenus dans le contrat de ruralité, par la mobilisation des dispositifs, crédits et lignes budgétaires à leur disposition. Les demandes de financement formulées par les porteurs de projets respecteront les procédures propres à la collectivité sollicitée.

Département de la Marne

Lorsque les projets identifiés dans les conventions financières annuelles s'inscriront également dans les priorités départementales, le Département de la Marne, examinera au regard de ses propres dispositifs et modalités l'opportunité d'une intervention financière.

Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne

La CCI Marne en Champagne accompagne les territoires dans la pérennisation et le développement de leur tissu économique par l'accompagnement individuel des entreprises ou des porteurs de projets et par la conduite et l'appui à la mise en œuvre d'actions collectives thématiques.

Aussi, au titre notamment de la revitalisation des bourgs-centres, la CCI Marne en Champagne souhaite s'engager avec le Pays de Brie et Champagne dans le cadre de son contrat de ruralité.

La CCI interviendra selon plusieurs modalités en fonction des besoins identifiés par les collectivités ou les acteurs économiques et des moyens à sa disposition :

- La mise en œuvre d'actions pour l'émergence de projets de création d'entreprise (pourra notamment être envisagé l'organisation locale de réunions d'information sur la création et de stages ou formations, si un nombre suffisant de participants est identifié)
- L'accompagnement à la transmission/ reprise des entreprises
- L'appui au maintien des commerces dans les centres-bourgs. En plus d'actions qui pourront émerger durant la mise en œuvre du contrat, il est prévu à ce jour un accompagnement de la CCI pour la structuration des commerçants autour des UCIA dans l'optique d'une candidature à une opération de type OC FISAC (qui nécessite une proposition partenariale collectivités/ association de commerçants)
- Enfin, la CCI pourra intervenir via des conventions plus localisées permettant de répondre à des enjeux caractéristiques de certains bourgs ou communautés de communes. Sont actuellement en cours d'élaboration des conventions avec la Ville de Sézanne et la Communauté de Communes du Sud-Marnais.

Par ailleurs, la CCI Marne en Champagne a affecté une conseillère en développement au territoire du Sud-Ouest Marnais qui est l'interlocutrice privilégiée des entreprises du bassin. Elle constituera un relais entre le monde économique et les collectivités du bassin avec l'organisation d'échanges d'information (dans le respect de la confidentialité adéquate) permettant à ces dernières d'accompagner au mieux la consolidation et le développement du tissu local.

Suivi et évaluation

Le comité de pilotage assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat.

Les services du Pays tiennent à jour un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs qui serviront de base à l'évaluation du contrat, et notamment :

- La consommation des enveloppes FSIL et DETR affectées au contrat (Engagement et paiement)
- Le nombre de réunions des instances de pilotage et technique organisées
- Le nombre et la nature des projets soutenus ou d'actions menées, par fiche action
- Le nombre d'intervention et d'appui en ingénierie auprès des porteurs de projets
- Le nombre et la nature des opérations de communication et de promotion du contrat

Par ailleurs, au titre de l'ingénierie consacrée au contrat, le PETR conduira le travail préparatoire d'évaluation soumis en comité de pilotage par une approche qualitative des résultats obtenus en matière de nouveaux services, d'amélioration de la qualité de vie et d'une manière générale de la contribution du contrat de ruralité à la stratégie globale de développement conduite par le PETR et les collectivités du bassin. Les collectivités, les acteurs locaux ainsi que les divers services de l'Etat ou des partenaires du contrat seront mobilisés chacun en ce qui les concerne.

Dispositions diverses

Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 25 avril 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué.

Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster le plan d'actions si nécessaire.

Si les parties prenantes venaient à être en désaccord sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou bien si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de nouvelles compétences de ces derniers, le contrat serait modifié en conséquence.

Signatures

Monsieur Denis CONUS
Préfet de la Marne

Monsieur Patrice VALENTIN
Président du PETR
du Pays de Brie et Champagne

Monsieur Philippe RICHERT
Président de la Région Grand Est

Monsieur René-Paul SAVARY
Président du Département de la Marne

Madame Christel SANGUINEDE
Directrice déléguée
Caisse des Dépôts

Monsieur Jean-Paul PAGEAU
Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie Marne en Champagne

Annexes

- 1- Convention 2017
 - a. Maquette financière 2017
 - b. Fiches projets 2017
- 2- Etapes d'élaboration du contrat
- 3- Délibération DEL 2017-021 relative à l'approbation du projet de contrat de ruralité